



Livre de la fusion entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin

Rapport des Conseils communaux des communes de Corcelles-
Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin

à l'attention des Autorités de la commune fusionnée
élues le 25 octobre 2020

Madame, Monsieur,

« A n'en pas douter, un projet de fusion – soit réunir plusieurs collectivités publiques en une seule – comporte une part de rêve, d'audace et d'ambition : une possibilité unique de se projeter dans un espace nouveau, pensé, conçu et construit "sur mesure"; une part d'espoir et de confiance à l'égard de ce qui va devenir "notre nouvelle commune", notre nouvel espace de vie. Mais une part de peur aussi : le changement, la confrontation à la nouveauté et à l'inconnu sont en effet des éléments qui peuvent susciter des craintes auprès de nos concitoyen-ne-s ».

C'est par ces mots que commence le rapport commun des exécutifs de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin de janvier 2016 à l'appui du projet de convention de fusion, qui a été validé par la population des quatre communes après de nombreux rebondissements. Depuis, les travaux préparatoires à la fusion n'ont eu d'autre objectif que de saisir cette opportunité et de concrétiser l'ambition et le rêve portés par ce projet tout en amenant les garanties suffisantes pour répondre aux inquiétudes liées, notamment celles exprimées au cours du débat public.

Le « Livre de la fusion » décrit les ambitions, les propositions et les

recommandations politiques et organisationnelles des Conseils communaux actuels aux Autorités de la commune fusionnée. Ce document d'ordre stratégique se base sur les travaux menés par une trentaine de groupe de travail, réunissant représentants politiques et/ou employé-e-s communaux, sous la conduite d'un Comité de pilotage (COFIL) composé par des délégations des Conseils communaux des quatre communes.

En tant que base pour le programme politique de la commune fusionnée, ce « Livre de la fusion » est en premier lieu adressé à son exécutif. Cependant, au vu des attentes suscitées par le processus de fusion et afin que chaque habitant-e de la nouvelle commune puisse prendre connaissance des premières lignes politiques proposées à la nouvelle commune par les Autorités actuelles, celui-ci est rendu public et transmis au législatif de la commune fusionnée.

1. Introduction

1.1. Vision et ambition

Trois objectifs principaux devant guider l'entier du processus ont été d'emblée déterminés par les autorités exécutives des quatre communes :

- 1) donner envie de vivre à Neuchâtel ;
- 2) être un haut lieu de la créativité et de l'innovation et,
- 3) viser la simplicité et l'efficacité.

L'état d'esprit dans lequel ces travaux préparatoires s'inscrivent a également été fixé : **oser changer tout en respectant les personnes et les identités locales**. Le respect de la convention de fusion, dont notamment le maintien intégral des offres et prestations actuelles pour les sociétés locales et la garantie d'emploi pour les salarié-e-s des quatre communes et de leurs droits acquis, a été placé au centre du processus.

Ces principes généraux se traduisent notamment par la volonté de questionner la structure et l'organisation des dicastères en vigueur dans les différentes communes afin de garantir leur adéquation avec l'ambition et les priorités politiques définies pour la nouvelle commune. Nous avons en effet considéré qu'il ne s'agissait pas d'une « simple » réunion de plusieurs administrations, mais véritablement de penser le positionnement et le rayonnement de la nouvelle commune sur les plans cantonal et

national, de définir une nouvelle administration, avec des prestations améliorées, sur un nouveau territoire.

Il nous tient particulièrement à cœur d'améliorer les services à la population, tout en recherchant à garantir une efficacité maximale. Il s'est donc agi de reprendre le meilleur de chacun des partenaires dans un processus de co-construction, tout en faisant preuve de sensibilité à l'égard de nos collaborateurs-trices dont il est essentiel d'assurer un transfert dans la nouvelle structure garantissant le respect des personnes.

1.2. Processus

Conformément aux principes susmentionnés, l'ensemble du processus s'est basé sur un travail en profondeur émanant des administrations des quatre communes partenaires. Ainsi, 27 groupes de travail spécifiques (GTS) composés de membres des Conseils communaux et/ou de collaborateurs-trices des communes ont été constitués et ont, chacun, rendu un rapport final présentant des propositions relatives aux orientations stratégiques et opérationnelles de la nouvelle commune dans leur domaine. En complément, plusieurs groupes de travail ont été chargés de planifier et d'opérationnaliser les travaux à mener en vue d'assurer le démarrage de la nouvelle commune au 1^{er} janvier 2021.

A noter que les processus centraux et transversaux (finances et droit, ressources humaines, Chancellerie, informatique et communication) ont été confiés à des groupes de travail centraux (GTC) composés de membres des exécutifs et de collaborateurs-trices communaux. Directement subordonnés au COPIL, ces GTC ont poursuivi leurs travaux jusqu'à l'automne.

Répartis en quatre thèmes, les travaux de ces groupes spécifiques a fait l'objet d'un accompagnement politique par quatre Groupes de travail thématiques (GTT) composés d'un membre des exécutifs de chacune des quatre communes. Dans le cadre d'un processus d'interaction permanent, ces GTT ont pu donner des orientations, des validations ou exprimer des veto face à certaines propositions qui leur étaient remontées.

Le COPIL a supervisé, coordonné et validé les travaux des GTT.

L'ensemble de cette démarche a bénéficié de l'accompagnement de nos deux mandataires externes : le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) d'une part et Actaes SA, d'autre part. Ils ont assuré l'accompagnement et le

pilotage technique du processus et des travaux, intégrant notamment l'organisation des séances, les procès-verbaux, la gestion des tableaux de bord et la rédaction des rapports, des GTS ainsi que des GTT.

Ce travail titanesque a permis d'aboutir à un projet cohérent : des propositions politiques présentées dans le présent document, répondant aux ambitions fixées en début de processus, traduites opérationnellement dans une nouvelle organisation et financièrement à travers l'élaboration d'un projet de budget 2021.

Nous tenons à souligner ici que l'ensemble du processus s'est déroulé dans un esprit constructif empreint de bienveillance, que nous espérons voir perdurer. Les travaux ont été conduits dans l'optique de concrétiser l'ambition, mais également de « trouver des solutions » avec comme valeur centrale le fait de trouver des équilibres dans le respect de chacune.

1.3. Impact de la crise sanitaire de la Covid-19

Notre processus de fusion n'a, évidemment, pas été épargné par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Ainsi, le report des élections des nouvelles Autorités, initialement prévues en juin 2020, à la fin du mois d'octobre 2020 a été lourd de conséquence. Dans le but de permettre à la nouvelle commune de voir le jour avec un degré de réalisation et de concrétisation minimal pour permettre un démarrage politiquement, institutionnellement et pratiquement satisfaisant, les Autorités actuelles n'ont eu d'autres choix que de gérer le processus de mise en place de la commune fusionnée jusqu'aux élections.

1.4. Lignes fortes

L'organisation de la commune et l'architecture de la nouvelle administration doivent être tournées vers les grands défis du 21^{ème} siècle. Il s'est donc agi d'inscrire les réflexions et processus dans des visions politiques. Il est bien clair que ces préoccupations étaient déjà existantes pour les différentes communes. Ce qui est nouveau en revanche est la volonté affirmée de construire la force de la nouvelle commune sur ces éléments stratégiques. Ces réflexions se reflètent dans les chapitres de ce document et dans l'organisation proposée pour la nouvelle commune.

Cette manière de voir les choses a permis de faire émerger au premier plan des réflexions sur des sujets centraux mais pas toujours clairement thématiques jusqu'ici : les transitions écologique et numérique, la politique de domiciliation, l'économie de proximité, la politique familiale, la santé.

Toutefois, ces options politiques ne sauraient se matérialiser au détriment d'une autre priorité du projet : offrir une administration de proximité sur l'ensemble du territoire communal.

Dans cette optique, il est impératif d'avoir cette ambition à l'esprit dans l'ensemble de l'administration animée par un souci de transversalité. Un nouveau service spécifique est de surcroît en charge de cette question : celui de la population et des quartiers, qui devra être à l'écoute et apporter son soutien à l'ensemble des acteurs locaux et de la population. Mais cette idée de proximité va plus loin à nos yeux : il doit également s'agir, par exemple, de développer une économie locale de proximité, plus résiliente et plus durable ainsi que d'organiser les prestations de la nouvelle commune autour des besoins des citoyen-ne-s dans une organisation communale s'articulant autour de segments de clients.

Cette ambition de proximité s'étend également au champ de la citoyenneté en créant des outils novateurs de démocratie participative de proximité avec la mise sur pied des assemblées citoyennes.

Ces réflexions ont permis de rester fidèle à l'esprit de la convention de fusion. Au terme du processus, il paraît clair que cette fusion offre de belles opportunités de développement pour l'ensemble du nouveau territoire communal.

Le présent document parle de fait beaucoup de politique et d'organisation internes à la nouvelle commune, notamment dans l'optique de services proches des citoyen-ne-s. Il serait toutefois erroné d'y voir une construction refermée sur elle-même. Au contraire. La base même du projet de fusion se fonde sur une volonté de penser « plus loin que les frontières communales ». L'ouverture doit ainsi demeurer une valeur de la nouvelle commune, car ce n'est qu'en étant ouverts à autrui et tournés vers l'extérieur que nous serons en mesure d'être un véritable moteur, notamment du point de vue économique, de l'agglomération et du canton ainsi que de trouver notre place dans un développement harmonieux de la région et porter le message positif de notre fusion. C'est également cette ouverture, combinée avec le nouveau poids de la commune fusionnée, qui doit nous permettre de mieux faire entendre notre voix au

niveau national.

Même devenue troisième ville de Suisse romande, la nouvelle commune doit demeurer une ville à taille humaine. En appliquant des stratégies de proximité, en donnant envie de vivre à Neuchâtel et en osant innover dans tous les domaines, nous avons l'ambition de « Mettre l'humain au centre », en mettant en place les conditions cadres pour son épanouissement, dans toutes ses dimensions et tout au long de sa vie.

Le programme que décrit ce document est vaste et ambitieux. Dans tous les domaines d'activités communaux, des améliorations potentielles des prestations fournies à la population sont identifiées. Loin de considérer cela comme une critique envers les fonctionnements actuels, nous nous en réjouissons : l'entier du processus de fusion s'est organisé autour de la volonté d'oser changer, en fixant des objectifs et des pistes de développement pour les années à venir. Nous tenons toutefois à affirmer ici que la réalisation de ces projets ambitieux ne peut se faire au détriment de l'équilibre budgétaire de la commune fusionnée. En effet, comme défini dans la convention de fusion, nous voulons que la nouvelle commune se construise sur des bases financières solides et une fiscalité raisonnable, à savoir le coefficient fiscal de la Ville de Neuchâtel avant fusion.

Ainsi, les synergies, économies d'échelle et gains en efficience liés à la fusion doivent permettre de réaliser les ambitions présentées ci-dessous tout en consolidant l'assise financière communale. Toutefois, les répercussions financières de la crise sanitaire Covid-19, tant au niveau des dépenses que des recettes, rendent inenvisageable l'atteinte d'un équilibre budgétaire pour l'exercice 2021 sans effectuer de prélèvements aux réserves, à l'image de la situation de nombreuses collectivités publiques en Suisse et à travers le monde. Il convient de relever que c'est précisément pour garantir les prestations publiques et soutenir l'économie en cas de pareille conjoncture défavorable qu'un équilibre structurel doit être recherché.

2. Axes politiques et réflexion thématiques

2.1. Développement durable, mobilité et infrastructures

2.1.1. Vision globale et points forts

Transformer la société afin de rendre son développement durable et respectueux de l'environnement constitue l'un des plus grands défis du 21^{ème} siècle. Alors que la vision d'un monde aux richesses naturelles infinies et inépuisables a largement prévalu par le passé, il est aujourd'hui incontestable que l'humain a une influence directe sur l'environnement à tous les niveaux, de l'échelle locale à l'échelle planétaire. Le début du millénaire est ainsi clairement marqué par la prise de conscience des limites de notre Terre et de nos ressources naturelles. Il s'agit bien sûr des émissions de dioxyde de carbone, principales responsables du réchauffement climatique, mais aussi de la production de déchets, de la pollution des sols, des eaux et de l'air et de la diminution de la biodiversité.

Ces défis écologiques motivent aujourd'hui déjà des réponses aux niveaux planétaire, continental, national, cantonal et communal. L'action de la commune fusionnée doit s'inscrire dans cette dynamique, en intégrant les questions écologiques et environnementales au centre de ses préoccupations. Si des politiques ambitieuses en la matière sont déjà en vigueur dans les quatre communes parties à la fusion, nous préconisons d'aller plus loin en faisant de la thématique « développement durable, mobilité et infrastructures » un des axes politiques majeurs de la nouvelle commune. Cette vision rassemble une série de domaines clés dans l'optique d'un développement durable et écologique, dont l'énergie, les infrastructures techniques, la mobilité, le traitement des déchets ou encore la gestion des espaces verts dans et hors de la ville.

Un enjeu majeur pour la nouvelle commune sera notamment de réussir à traduire ces ambitions politiques dans les domaines techniques, à l'image des infrastructures et de la mobilité. Il est ainsi considéré comme crucial d'établir ou de renforcer pour l'ensemble de la nouvelle commune des visions stratégiques sur ces thématiques, desquelles découleront des mesures d'application techniques et concrètes. Nous préconisons également la mise en place d'une politique de veille environnementale, permettant d'analyser en continu l'évolution de différents indicateurs sur le territoire communal et d'identifier ainsi les éventuelles actions ou interventions nécessaires. En outre, la politique d'incitation et

d'information doit être renforcée, afin d'encourager et soutenir des choix et comportements encore plus respectueux de l'environnement au sein de la population.

2.1.2. Une stratégie énergétique ambitieuse et exemplaire

Le 21 mai 2017, la population suisse acceptait largement la Stratégie énergétique 2050 proposée par le Conseil fédéral. Les habitant-e-s de la commune fusionnée la plébiscitaient même à hauteur de près de trois quarts de votes favorable. Cette vision et la loi qui en découle visent à réduire la consommation d'énergie, améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables, tout en interdisant la construction de nouvelles centrales nucléaires. Dans le sillage de la Stratégie énergétique 2050 fédérale, l'Etat s'est également doté d'une Conception directrice cantonale et d'une nouvelle loi sur l'énergie, avec des objectifs similaires.

La commune fusionnée doit inscrire son action dans le cadre de ces dispositions fédérales et cantonales, en établissant une véritable stratégie énergétique visant à atteindre l'objectif d'une société à 2000 watts (consommation d'énergie primaire moyenne par habitant-e) d'ici à 2050. Les objectifs de la stratégie 2035 fixés par la Ville de Neuchâtel doivent également être repris. Nous préconisons ainsi que la commune fusionnée réalise une véritable « transition énergétique » - définie comme le passage d'une société fortement consommatrice d'énergie et basée sur les énergies fossiles vers un modèle mieux maîtrisé et basé sur des énergies renouvelables. La réduction de la consommation d'énergie primaire à 2000 watts par habitant-e peut être atteinte par des mesures d'assainissement, d'optimisation et de promotion des énergies renouvelables.

Au niveau de la Communauté urbaine du Littoral (COMUL), et maintenant de la Région Neuchâtel Littoral (RNL), réunissant une majorité des communes situées sur Littoral neuchâtelois, l'élaboration d'un plan régional des énergies a été mandaté, dont le diagnostic est décliné au niveau de chaque commune. Cette approche a permis de faire avancer un dossier essentiel tout en garantissant la cohérence entre les communes parties à la fusion, qui intervient au moment opportun pour réunir ces analyses dans une stratégie commune.

La mise en place d'un fonds communal pour l'énergie de la nouvelle

commune, sur le modèle de ceux existants aujourd'hui déjà dans les communes de Peseux et Neuchâtel, constitue un outil clé pour favoriser cette transition énergétique. Alimenté principalement par la redevance communale à vocation énergétique prélevée sur les consommateurs finaux d'électricité, celui-ci doit permettre de soutenir et promouvoir de nouvelles actions dans les domaines de l'économie d'énergie, de l'efficacité énergétique ainsi que de la production d'énergie renouvelable. A ce titre, on peut notamment penser au soutien à la mise en place d'installations solaires photovoltaïques ou thermiques, à l'isolation thermique de bâtiments par des privés, à des mesures exemplaires et innovantes prises sur des bâtiments communaux ou à des améliorations de l'efficacité énergétique dans les industries et les entreprises. Le programme de subvention en la matière doit être harmonisé sur l'ensemble de la nouvelle commune. Nous invitons également les Autorités de la nouvelle commune à considérer la mise en place d'une stratégie de taxation incitative dans le but d'encourager les comportements respectueux de l'environnement.

Augmenter le taux d'assainissement des bâtiments privés est également jugé comme prioritaire. De plus, une information claire concernant les comportements adéquats en termes d'utilisation des bâtiments peut être décisive : on estime que l'économie d'énergie ainsi occasionnée peut s'élever de 10 à 15 %.

La stratégie énergétique de la nouvelle commune doit également viser une diversification des sources d'énergies renouvelables. Ainsi, nous préconisons de profiter de la présence marquée de forêts sur le territoire de la commune fusionnée pour envisager une utilisation encore plus forte de la ressource bois-énergie, au travers d'une stratégie d'alimentation et de développement des chauffages à distance, à l'image de celui de Corcelles-Cormondrèche. La mutation progressive de la Step d'une « simple centrale de traitement » en centre de valorisation multi-énergie, implanté au cœur de la cité, s'inscrit également dans cette optique, tout comme les différents chauffages à distance développés sur le territoire de la nouvelle commune avec des partenaires privés. De manière générale, l'eau est une source d'énergie pour les réseaux thermiques, avec pour exemple le réseau de freecooling développé à Microcity. A ce stade, des études pour utiliser l'eau de la Serrière tant pour le chauffage que la climatisation sont en cours.

Les communes actuelles de Valangin et Corcelles-Cormondrèche

éteignent d'ores et déjà leur éclairage pendant la nuit. Il est proposé de s'inspirer de ces pratiques pour les quartiers résidentiels de la nouvelle commune et d'envisager des solutions « smart » telles que des lampadaires à détection de mouvement si une extinction complète n'est pas envisageable.

La transition énergétique est une thématique transversale, qui doit faire l'objet de mesures concrètes dans des domaines très variés. C'est le cas par exemple des bâtiments et de l'aménagement du territoire, qui ne sont pas traités directement dans ce chapitre. En ce sens, nous soulignons la nécessité de mettre en place des plateformes de travail transversales garantissant une coordination systématique entre les différents domaines et la politique énergétique, afin d'y intégrer la composante énergétique dès le départ.

De plus, un accent particulier doit être mis sur la communication de la stratégie énergétique à l'ensemble de la population de la nouvelle commune, au travers notamment d'une information sur les bonnes pratiques et les soutiens existants, ainsi qu'une sensibilisation de manière générale aux questions énergétiques. La politique énergétique comprend également une composante de conseil aux habitant-e-s et aux entreprises afin de les aider à devenir des acteurs de la transition énergétique.

Finalement, relevons que la transition énergétique n'est pas un enjeu uniquement communal. Ainsi, nous invitons la commune fusionnée à inscrire son action dans des dynamiques globales, comme cela est prévu avec le plan intercommunal des énergies sur le périmètre du Littoral neuchâtelois, qui envisage un développement commun et ambitieux pour la région afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie énergétique.

2.1.3. La mobilité, au cœur des défis du 21^{ème} siècle

La mobilité est considérée comme un enjeu majeur en termes de développement durable, de consommation d'énergie, de qualité de vie, d'aménagement urbain et d'attractivité au sein de la nouvelle commune pour les décennies à venir. En particulier, le potentiel d'économie d'énergie par la diminution de la consommation de carburant par habitant-e est un facteur décisif pour réaliser une véritable transition énergétique.

Les récents projets d'envergure menés sur le littoral le montrent bien : la mobilité, dont notamment la question du stationnement, est bien souvent un élément central des débats sur le développement urbain, à l'image du

récent projet des Jeunes-Rives. Nous voulons que la commune fusionnée se dote d'une véritable politique de mobilité, établissant une vision et une stratégie globale des déplacements sur l'ensemble de la commune fusionnée. Pour ce faire, un pôle de compétence en la matière doit être créé au sein de l'administration et des nouveaux outils d'analyse et de monitoring de la circulation doivent être développés.

La mise en place de la stratégie cantonale Mobilité 2030 et en particulier la création d'une ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds annonce une véritable révolution ferroviaire pour notre région. Nous devons dès aujourd'hui préparer ce changement afin qu'il permette de développer l'attractivité et la qualité de vie de la commune fusionnée. Ainsi, le réseau de transports publics mais aussi de mobilité douce devront être repensés en cohérence avec cette nouvelle donne. Ce n'est pas seulement le centre-ville de Neuchâtel qui doit gagner en accessibilité avec le RER Neuchâtelois, mais bien l'ensemble de la commune. A ce titre, nous préconisons des haltes supplémentaires à Vauseyon et Monruz. La stratégie Mobilité 2030 prévoit également le prolongement du Littorail vers l'est, permettant un accès facilité à la gare via le Fun'Ambule et aux centres de formation et de développement économique autour de Microcity. Ce maillage en transports publics sera complété par l'étude de nouvelles liaisons verticales, notamment entre Serrières et Peseux-Cormondrèche.

L'engorgement de la H10 et en particulier la traversée de Peseux constitue un défi central de la stratégie de mobilité à établir. A ce propos, des études doivent être réalisées sur un potentiel projet de contournement. De manière générale, le transfert modal doit conduire à une réduction du trafic motorisé individuel de 5% par an tout comme à la diminution de la consommation énergétique de la mobilité.

Dans cette optique, des mesures qui invitent à la marche et au vélo comme premier choix de déplacement sont à prioriser. La mise à disposition de vélos en libre-service ainsi que l'implémentation du plan directeur cantonal de la mobilité cyclable permettent d'encourager un recours plus large à la mobilité douce, moins gourmande en énergie et en espace public. La réalisation d'un chemin de mobilité douce le long de la voie CFF à Corcelles-Cormondrèche en 2021, dit « la Ficelle », y contribuera également. La concrétisation des mesures du Projet d'agglomération RUN en matière de requalification routière et de mobilité douce, bénéficiant de subventions fédérales et cantonales – durant un

laps de temps limité – constituent une opportunité pour atteindre ces objectifs.

Il convient également de redonner autant que possible la priorité aux piétons dans l'espace public, notamment en multipliant les zones à 30 km/h et en développant les zones piétonnes. Il est nécessaire d'encourager la mobilité douce dès le plus jeune âge, notamment en étendant les « Chemins des écoliers » à l'ensemble du territoire communal. De plus, le subventionnement des abonnements pour les transports publics est à harmoniser sur l'ensemble de la commune fusionnée, afin de renforcer le réflexe transports publics au sein de la population. De son côté, l'administration devra être exemplaire en se dotant d'un plan de mobilité professionnel réduisant au maximum l'utilisation de moyens des transports motorisés individuels.

Composante essentielle de la stratégie de mobilité, la politique de stationnement sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il est ainsi essentiel d'offrir des possibilités de « Park and ride », de manière coordonnée avec les autres communes de la Région Neuchâtel Littoral, idéalement aux portes d'entrée de l'agglomération et du territoire communal, afin d'éviter que différentes localités et quartiers ne deviennent des parkings pour se rendre au centre-ville, en évitant que la problématique ne se déverse sur les autres communes de la région. Nous préconisons également d'optimiser l'utilisation des parkings privés déjà existants. Par ailleurs, le réseau de mobilité doit permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sur l'ensemble du territoire de la commune fusionnée.

La mobilité est un domaine où les compétences et les capacités de financement sont partagées entre communes, cantons et Confédération. La taille de la nouvelle commune doit permettre de mieux défendre nos intérêts, comme par exemple concernant la pose de parois anti-bruit aux abords de la H20 à Valangin et le développement de solutions concernant la modération du trafic en provenance de la H10 impactant les territoires et les projets de Corcelles-Cormondrèche et Peseux.

Par ailleurs, l'idée emblématique de créer un pont piétonnier suspendu au-dessus du Seyon entre le Chanet (rue du Suchiez) et les Valangines (ch. de Maujobia) a émergé au cours des travaux de fusion. Aux nouvelles Autorités de reprendre cette idée, qui pourrait constituer un marqueur physique du projet de fusion.

2.1.4. Réseaux et taxes : vers une harmonisation progressive

Dans le domaine des infrastructures de manière générale et en particulier sur la question des déchets, des équipements, des réseaux d'eau, d'épuration, de gaz, d'électricité et des téléseaux, les pratiques des communes parties à la fusion sont très variées. Les modes d'organisation diffèrent tant du point de vue de la propriété des infrastructures, de la facturation, de la gestion, des outils informatiques que des taxes. Il en va de même pour le niveau d'investissements à réaliser dans les différents secteurs dans les années à venir. Le projet de fusion comporte ainsi un véritable enjeu d'harmonisation en la matière, qui permettra d'améliorer le niveau global des prestations.

Le principe d'un traitement similaire pour l'ensemble de la population de la nouvelle commune est ancré dans le projet de fusion. Notre volonté est ainsi que la nouvelle commune soit considérée comme un ensemble cohérent et non un ajustement des prestations effectuées par chacune des communes. Il s'agit de garantir des prestations efficaces au profit de la population et des entreprises de la nouvelle commune.

Dans ces différents domaines techniques, il n'est cependant pas envisageable de réaliser une harmonisation totale, notamment au niveau des taxes, au 1^{er} janvier 2021. Les stratégies d'harmonisation dans plusieurs domaines doivent encore être affinées et un certain temps est nécessaire pour leur mise en œuvre, notamment en raison des questions de propriété des réseaux et de délai de résiliation de certains contrats. Nous préconisons ainsi l'option d'une harmonisation progressive. Certains domaines pourront faire l'objet d'un processus accéléré, à l'image de l'eau ou des déchets.

Il est considéré comme primordial que la fusion ne s'accompagne pas d'une perte de la connaissance historique des différents réseaux. Les données liées à ces infrastructures sont à conserver. De manière plus générale, le classement et l'archivage des données et documents issus des communes actuelles mais aussi de l'activité de la commune fusionnée constituent des enjeux majeurs.

2.1.5. Gestion des déchets d'hier et d'aujourd'hui

La gestion des déchets doit faire partie intégrante de la politique de développement durable mise en place dans la nouvelle commune. Une stratégie cohérente en la matière doit viser à éviter ou limiter au maximum

la production de déchets, à valoriser et traiter ceux dont la production n'a pu être évitée et à lutter contre la multiplication des déchets sauvages. Cette vision s'inscrit en cohérence avec la volonté de réaliser une véritable transition énergétique et d'encourager l'économie circulaire.

La récolte des déchets sur le territoire de la commune fusionnée doit se structurer autour d'un réseau dense de points de collecte des déchets triés (écopoints de quartier) complété par les déchetteries communales. Nous demandons notamment de ne pas supprimer la déchetterie de Porcena, même si à terme ce terrain pourrait être valorisé par une autre affectation. Nous préconisons également l'organisation d'éco-débarras dans les quartiers de la commune fusionnée, lors desquels les habitant-e-s peuvent offrir des objets en bon état dont ils n'ont plus l'utilité et en trouver gratuitement d'autres dont ils ont besoin, à l'image de ce qui se fait à Corcelles-Cormondèche. C'est là un exemple intéressant d'action qui pourrait être porté par les Assemblées citoyennes.

L'intervention de la voirie doit permettre de maintenir des espaces publics propres et de qualité dans l'ensemble de la nouvelle commune. En sens, il est nécessaire de lutter contre le phénomène du littering, en alliant prévention, sensibilisation, règlementation et sanction. Différentes actions permettent en effet d'amener les habitant-e-s et les entreprises à faire évoluer leurs habitudes, à l'image de l'interdiction du plastique à usage unique.

La gestion des sites pollués constitue également un enjeu sensible pour la commune fusionnée. Malgré la prise de conscience récente concernant la nécessité de traiter les déchets de manière adéquate, nous héritons des conséquences de l'activité humaine des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Il s'agit non seulement de pollution concentrée en des lieux particuliers, par exemple sur le terrain d'une ancienne décharge ou industrie, mais aussi de pollution diffuse, liée par exemple à des polluants aériens ou à des produits phytosanitaires. Nous préconisons ainsi de mettre en place une stratégie de veille environnementale et de traitement des pollutions existantes.

2.1.6. Patrimoine vert : forêts, domaines, vignes et jardins publics

La nature occupe un rôle fondamental dans le développement humain que nous souhaitons reconnaître pleinement dans la nouvelle commune. L'essor et l'entretien d'un patrimoine arboré exceptionnel dans et hors du

milieu urbain est une opportunité à valoriser. Les espaces verts sont en effet des atouts essentiels en termes de qualité de vie, de biodiversité, de loisirs mais aussi de lutte contre les îlots de chaleur.

La surface forestière propriété de la nouvelle commune s'élève à 2'368 hectares. Il convient de poursuivre le soin apporté à ce poumon de fraîcheur à l'heure du réchauffement climatique, qui remplit des fonctions variées : production de bois de qualité et d'énergie, détente, pédagogie, paysage, tourisme, biodiversité, stockage de dioxyde de carbone. Afin de valoriser sa richesse, il est proposé de réaliser ou rééditer des inventaires et des catalogues dédiés aux espèces, plantes, et champignons rares, sur le modèle de celui existant pour les arbres. Nous proposons également de relancer le projet d'Espace naturel périurbain dans le cadre d'une collaboration avec le Parc régional de Chasseral.

Nous préconisons une utilisation accrue du bois produit par les forêts de la commune fusionnée. Comme ressource locale d'énergie thermique bien sûr, mais aussi en encourageant son utilisation dans la construction, ou dans la confection de mobilier urbain. En parallèle de sa contribution à la transition énergétique, la forêt doit surtout parvenir à s'adapter au réchauffement climatique. Il est certain que la forêt ne pourra pas continuer à exister telle que nous la connaissons. En l'accompagnant vers sa diversification, nous voulons lui permettre de continuer à fournir dans l'avenir de nombreux services.

La population des agglomérations urbaines tend parfois à perdre contact avec la nature. Nous voulons offrir la possibilité aux habitant-e-s de la nouvelle commune d'être plus que des citoyen-ne-s. Dans cette optique, les offres existantes pour une éducation pratique à la nature aux enfants sont à valoriser et développer dans la nouvelle commune.

Plus que jamais, la nature doit être invitée au cœur de la ville, même si les missions et prestations des Parcs et Promenades y contribuent déjà grandement. La stratégie de « Nature en ville » doit être étendue et renforcée, afin de conserver, valoriser et relier les espaces publics verts en milieu urbain sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif est de rendre la ville plus résiliente au changement climatique en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleurs, de développer la biodiversité, mais aussi de permettre à l'ensemble de la population d'avoir accès à des respirations naturelles près de chez soi. En effet, le récent confinement suite à la crise sanitaire Covid-19 nous a montré à quel point les espaces

verts de proximité sont précieux en tant que lieux de rencontre et de détente.

La transition écologique passe également par une exploitation biologique de l'ensemble des parcelles agricoles et viticoles de la nouvelle commune fusionnée, à l'image de la décision prise récemment en Ville de Neuchâtel. Rappelons par ailleurs que plus de 25% du vignoble neuchâtelois est désormais exploité selon ces règles. A l'évidence, la conversion des domaines requiert également d'accompagner l'écoulement des produits bio. Dans cet esprit, la nouvelle commune devra soigner les circuits courts et la promotion des aliments issus des domaines et des vignes bio, à l'image des repas composés principalement de produits locaux et de saison servis dans les structures d'accueil pour enfants.

2.2. Développement urbain, économie et patrimoine bâti

2.2.1. Vision globale et points forts

Niché entre lac, vignes et forêts, le territoire de la commune fusionnée présente des caractéristiques naturelles exceptionnelles. Le patrimoine bâti qui s'y est développé au fil d'une histoire riche est tout aussi remarquable : du centre-ville piéton aux bourgs et châteaux des quartiers et localités, la nouvelle commune compte de véritables joyaux architecturaux et urbanistiques. À cela s'ajoute, entre autres qualités, une vie culturelle foisonnante, des lieux de formation renommés, un tissu économique innovant et de multiples possibilités d'activités sportives et de détente. Ces éléments font de Neuchâtel une ville que l'on n'oublie pas et qui se crée aisément une place dans le cœur de celles et ceux qui la visitent. Une ville où l'on a envie de passer un week-end d'excursion, une semaine de vacances, voire de s'installer durablement.

Nous voulons profiter de ces multiples atouts et de l'opportunité offerte par la fusion pour améliorer encore la qualité de vie des habitant-e-s et renforcer l'attractivité de notre nouvelle commune. L'axe politique « développement urbain, économie et patrimoine bâti » regroupe un ensemble cohérent de leviers à actionner afin d'atteindre cet objectif.

Notre ambition est de faire de Neuchâtel un lieu où se conjuguent de manière optimale qualité de vie, vitalité économique et développement durable. Ainsi, le territoire de la commune fusionnée est à considérer comme un espace où les différentes activités sociales, culturelles et économiques se répartissent de manière harmonieuse et en accord avec leur environnement. Cette répartition doit faire l'objet d'une planification stratégique, où les affectations et zones de développement sont définies de manière cohérente. La diversité des espaces et du territoire induite par la fusion est à considérer comme une force, qui doit permettre de développer des activités complémentaires réparties en différentes centralités.

La nouvelle commune doit également considérer la réalisation de grands projets urbanistiques dans le domaine public comme prioritaire, permettant ainsi d'augmenter de manière significative à la fois la qualité de vie des habitant-e-s et l'image de notre ville. Une ville qui ose innover, se projeter dans le futur, grâce à des aménagement et des gestes architecturaux audacieux. Pour y arriver, il est nécessaire de s'appuyer

sur l'intelligence collective, l'écoute des citoyen-ne-s, la capacité à comprendre et convaincre. Le patrimoine bâti existant doit être valorisé par un entretien renforcé et des mesures d'assainissement énergétique.

Nous voulons également faire de Neuchâtel une ville où il est possible pour toutes et tous de trouver une place, notamment au travers d'un logement adapté, d'une formation et d'un emploi. Une ville où chaque personne est la bienvenue. Une ville où l'on se sent bien et où l'on a envie d'accueillir l'autre. Une ville dont chaque habitant-e est le ou la première ambassadeur-riche.

La commune fusionnée est également un espace de création de valeur sur la plan économique. A Neuchâtel, on invente, crée et produit les technologies et le monde de demain. On passe d'une idée à un projet à une vitesse qui défie toute concurrence, au cœur d'un écosystème de l'innovation, basé notamment sur les centres de formation et recherche à proximité. Le rôle social des entreprises est valorisé et les richesses produites sont captées localement et profitent à toutes et tous. Dans le même temps, celles et ceux qui veulent travailler, construire et entreprendre sur le territoire local sont accueillis et soutenus dans leurs projets.

Sur le plan économique, la commune fusionnée doit pleinement jouer son rôle de moteur de l'agglomération et du canton. En ce sens, il est nécessaire de développer des synergies avec l'Etat, les autres communes ainsi que les acteurs économiques locaux pour renforcer l'attractivité de notre région.

Neuchâtel devient également la ville des courtes distances, grâce à un aménagement du territoire qui tient compte de l'importance et du rôle que jouent les quartiers en matière d'intégration, de lien social et de qualité de vie. Une économie des circuits courts est encouragée, avec des produits vendus et consommés à proximité de leur lieu de production.

2.2.2. Aménagement du territoire, urbanisme et qualité de vie

Toutes les activités humaines, qu'elles soient d'ordre culturel, social ou économique, s'ancrent à un ou plusieurs points particuliers du territoire. Une vision cohérente de l'aménagement doit permettre une implantation harmonieuse et structurée de l'ensemble de ces activités sur le territoire de la commune fusionnée, tout en préservant les espaces naturels. Cette vision est rendue d'autant plus cruciale par la fusion, car elle doit intégrer

les territoires des quatre anciennes communes dans une même stratégie de développement.

Les outils contraignants d'organisation du territoire, à savoir les plans directeurs et les plans d'aménagement, orientent le développement d'une cité sur le long terme. Ainsi, l'établissement de ces plans stratégiques pour l'ensemble de la commune fusionnée sera une tâche prioritaire des nouvelles Autorités.

La politique d'aménagement doit chercher un équilibre entre les différents usages possibles du territoire, qui est par définition une ressource finie. En ce sens, l'enjeu principal pour la nouvelle commune est celui de la densification qualitative. La volonté clairement affichée au travers de ce document de donner envie de vivre à Neuchâtel et de renforcer l'activité économique sur le territoire communal doit être conciliée avec la préservation d'espaces publics et verts de qualité, des paysages et des espaces naturels, ainsi que de nos vastes forêts. En particulier, il est primordial de conserver le charme et la qualité de vie des localités et des quartiers, en respectant l'identité de chaque lieu.

Une préoccupation majeure en termes d'aménagement et d'urbanisme est d'adapter les villes aux défis du changement climatique. Ainsi, afin de faire de Neuchâtel une ville plus durable et résiliente, il est nécessaire de conjuguer plusieurs dimensions : configurer les espaces bâtis et les végétaliser de sorte à réduire les îlots de chaleur ; rendre les espaces publics accessibles à toutes et tous, accueillants et fonctionnels ; relier les espaces naturels à travers les périmètres construits ainsi que promouvoir la mixité des activités et logements de sorte à réduire les trajets. Les anciens bourgs constituent en particulier des centralités à valoriser, tout comme la zone piétonne du centre-ville.

L'aménagement du territoire doit également identifier les pôles de développement économique, résidentiel et mixte au sein de la nouvelle commune et mettre en place les conditions cadres nécessaires. La zone de Vauseyon, au carrefour des quatre anciennes communes, est aujourd'hui peu valorisée et pourrait constituer un nouveau pôle d'activités économiques et créatrices.

Les projets urbanistiques font évoluer durablement le visage de la commune et permettent de libérer des potentiels d'attractivité et d'enthousiasme, comme nous le constatons actuellement avec le projet des Jeunes-Rives. Les dossiers d'importance à mener dans les années à

venir sont nombreux, tels que le réaménagement du centre de Peseux, la valorisation des Arniers et de la zone économique des Vernets à Corcelles-Cormondrèche et la rénovation du revêtement en pavés de la rue du Bourg à Valangin, pour n'en citer que quelques-uns. La mise en œuvre des mesures de requalification urbaine planifiées dans le Projet d'agglomération RUN, contractualisées avec et largement cofinancées par la Confédération - et certaines par le Canton -, dans les anciennes communes doivent rester une priorité absolue au moment d'élaborer le budget d'investissement de la nouvelle commune. La capacité de la commune fusionnée à porter et réaliser des projets d'envergure sera renforcée, notamment en s'appuyant sur les compétences internes à l'administration et par une priorisation appropriée. Par ailleurs, en raison de leur importance dans le développement de projets urbanistiques privés et publics, les rôles respectifs de la commission d'aménagement du territoire et de la commission d'urbanisme devront être évalués et, cas échéant, adaptés.

L'espace public, les rues, les bâtiments, les jardins, le mobilier urbain, les paysages,... tous ces éléments participent à l'identité des habitant-e-s d'une ville et font l'objet d'un attachement particulier. En ce sens, les nombreuses expériences en termes de démarche participative doivent être valorisées pour comprendre les attentes et les besoins des citoyen-ne-s afin de construire ensemble une ville accueillante et durable.

2.2.3. Valorisation et assainissement du patrimoine bâti

Le patrimoine bâti en mains communales représente un atout majeur de la nouvelle commune. En effet, au-delà du rendement généré par certains éléments du patrimoine financier, le patrimoine administratif communal regroupe une série de bijoux qu'il convient de valoriser et d'entretenir. On pense notamment aux châteaux, églises et autres bâtiments remarquables présents sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune, qui constituent des marqueurs urbains importants et participent directement à l'attractivité du territoire fusionné.

Assurer une continuité dans l'entretien de ce patrimoine bâti est un enjeu important dans le cadre du processus de fusion. A ce titre, un effort conséquent de collecte de données a été fourni lors des travaux préparatoires. Outre ces aspects d'inventaire, nous proposons de renforcer la stratégie en matière d'entretien, d'investissement et de gestion immobilière durable.

En particulier, la première responsabilité de la commune fusionnée en matière de transition énergétique est d'être exemplaire dans la gestion des biens communaux. Il est dès lors nécessaire d'accélérer le rythme d'assainissement des bâtiments communaux en y consacrant un volume d'investissements adéquat.

Le suivi et la planification des interventions à effectuer sur l'ensemble du patrimoine bâti communal doivent ainsi être gérés par une même entité, dotée de compétences renforcées en termes d'assainissement énergétique mais aussi de fonctionnement des marchés publics.

2.2.4. Domiciliation, économie présentielle et emploi

L'ambition de donner envie de vivre à Neuchâtel et d'en développer l'activité économique est au cœur du processus fusion. Cet objectif s'inscrit en cohérence avec la volonté de capter plus de richesses à Neuchâtel, en localisant, lorsque cela est possible, à la fois l'offre et la demande économiques sur l'ensemble de notre nouveau territoire qui présente une multiplicité et une diversité d'environnement (centre-ville, bourgs, villages) qui s'agira de valoriser. Il est ainsi possible d'instaurer un cercle vertueux : plus notre commune sera attractive, plus nombreux seront les habitant-e-s et entreprises à venir s'y établir, plus l'activité économique et les ressources pour développer l'attractivité seront importantes, ce qui fera venir de nouveaux habitant-e-s et entreprises... et ainsi de suite ! Cette vision s'inscrit dans la volonté de faire profiter l'ensemble de la population des richesses produites sur le territoire communal et pourra s'appuyer sur la stratégie de domiciliation mise en place au niveau cantonal. Dans ce sens, nous préconisons un partenariat étroit avec l'Etat afin d'optimiser les efforts et les actions menées dans ce domaine.

Le développement de politiques foncière et immobilière ambitieuses est considéré comme l'enjeu majeur pour permettre à cette dynamique positive de prendre place. Une stratégie foncière visant à acquérir les terrains jugés clés pour le développement de la commune fusionnée doit nous permettre de prendre en main notre destin, notamment en orientant l'activité économique. Les axes et principes de cette politique foncière active constituent une priorité à nos yeux; ils devront toutefois être définis par les nouvelles Autorités.

Dans le même temps, la stratégie immobilière doit permettre d'analyser et

de planifier les besoins pour les années à venir et d'accompagner la construction de logements en suffisance prenant en considération la spécificité des territoires et des quartiers de la nouvelle commune, afin que les nouveaux projets soient en adéquation avec les besoins des différentes catégories de la population. Cette vision est essentielle pour instaurer une dynamique de croissance pérenne de la population au sein de la nouvelle commune.

Dans le cadre de la politique immobilière, la mixité sociale et générationnelle, l'adaptation au changement climatique, la minimisation de l'impact écologique, la capacité à faire face au vieillissement démographique et la diversité de l'offre sur le territoire communal sont autant de principes essentiels, avec comme ambition d'augmenter la part de logements d'utilité publique. Cette vision s'applique aux nouveaux projets, mais également au patrimoine bâti existant. C'est dans l'optique de mettre en œuvre ces politiques de manière efficiente et proche du citoyen que nous proposons de reprendre la gestion des permis de construire en mains communales pour l'ensemble du territoire.

Afin d'encourager l'activité économique, la création de richesses et d'emplois, il est essentiel de continuer à être à l'écoute et à accompagner les entreprises sises sur le sol de la nouvelle commune dans leur recherche en matière de développement ou d'extension, plus particulièrement lors de démarches administratives. Des relations de partenariat et de confiance entre l'Autorité politique et les dirigeants ou propriétaires d'entreprises doivent continuer à être nouées à travers des contacts réguliers, notamment avec les principaux employeurs de la commune. Dans ce cadre, une collaboration étroite avec les services de l'Etat devra être développée afin d'assurer une coordination optimale de l'action publique dans ce domaine. De manière globale, la nouvelle commune devra assurer le soutien des acteurs locaux et favoriser la création de pôles de compétences sur le territoire de la commune fusionnée, comme c'est le cas dans le domaine de l'innovation. La mise à disposition de locaux partagés peut également permettre d'attirer un nouveau type d'entrepreneur-e-s.

Ce soutien aux acteurs économiques est rendu d'autant plus nécessaire du fait de la crise sanitaire en cours. Dans ce but, l'encouragement à la consommation de proximité et l'investissement local devront être promus. À court terme, il semblerait judicieux que les mesures de soutien (extension des terrasses, diminution ou suspension de certaines taxes)

décidées en 2020 soient prorogées par la nouvelle commune.

2.2.5. Proximité et courtes distances

La proximité est une valeur essentielle du processus de fusion, qui doit se traduire par des mesures dans de nombreux domaines, dont la vision d'aménagement du territoire et de développement économique : une vie sociale, culturelle, sportive doit pouvoir se développer dans chaque quartier et localité et être facilement accessible.

Nous voulons concrétiser l'idée d'une ville des courtes distances, en favorisant la création de quartiers multifonctionnels. Si des stratégies à long terme devront être mises en place pour atteindre cet objectif, il est également possible de prendre des décisions simples et immédiates pour aller dans ce sens. Comme par exemple la mise en place de marchés décentralisés dans les quartiers et localités. Les expériences menées durant la crise sanitaire récente peuvent également nous servir dans cette optique. En outre, le maintien et le développement de l'activité commerciale dans l'ensemble des centralités de la nouvelle commune est considéré comme prioritaire.

La proximité, c'est aussi celle qui doit exister entre les Autorités et les acteurs locaux, dont notamment les petites entreprises qui fournissaient des prestations aux communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin avant la fusion. Leur volume d'activité en lien avec les mandats communaux doit être préservé. De manière plus générale, la capacité à entretenir un contact rapproché avec les entreprises sises sur le territoire constitue un avantage comparatif important en termes d'attractivité.

La proximité se traduit également par la volonté de favoriser l'économie des circuits courts, où la production et la vente se font dans un périmètre rapproché, donnant ainsi accès à des produits régionaux de qualité. Cette vision s'inscrit en cohérence avec la volonté de mettre l'humain et l'environnement au centre de l'économie, notamment en encourageant des modes de production et consommation alternatifs : réparer, prêter, échanger.

2.2.6. Tourisme : pour une nuit...ou pour la vie ?

Bien que le sentiment d'attachement qui peut se créer pour un territoire ou une ville dépende plus de l'émotionnel que du rationnel, le tourisme

doit être considéré comme un segment de l'économie, avec un potentiel important de création de richesses. Pour le dire de manière imagée : nous voulons que les touristiques repartent de Neuchâtel ravis de leur séjour, le ventre plein et le porte-monnaie vide ! Et surtout, avec l'envie de revenir pour un nouveau séjour, d'en devenir un-e ambassadeur-riche, voire pour s'y installer durablement.

Pour réaliser cette ambition, il nous faut devenir une destination touristique compétitive. Les atouts présents dans la commune fusionnée lui en donnent clairement le potentiel : qualités naturelles, patrimoine bâti et culturel notamment au travers des bourgs de Peseux et Corcelles-Cormondrèche et châteaux – parmi lesquels celui de Valangin –, produits du terroir – mis en valeur notamment au travers de l'exploitation des Caves de la Ville –, évènements culturels à l'image de Festi'neuch ou du NIFFF, ou plus festifs comme la Fête des Vendanges, parmi d'autres.

Cela passe en premier lieu par la mise en place d'une stratégie de développement de l'hébergement, dont le renforcement est déjà prévu par l'ouverture d'une auberge de jeunesse proche de la gare principale.

Nous voulons également créer une véritable culture d'accueil dans la nouvelle commune fusionnée. Les touristes doivent avoir accès facilement à des informations détaillées sur la région. L'administration doit être exemplaire, en valorisant et développant ses compétences plurilingues pour répondre aux questions des visiteurs. De plus, les Neuchâtelois-es en contact direct avec les touristes doivent être considérés comme les premières ambassadeurs-drices de notre commune. Ainsi, une formation et une documentation devraient être proposées à destination notamment du personnel des agents des sécurité, des chauffeurs de bus et de taxi et du personnel travaillant dans la restauration afin qu'ils puissent orienter les touristes.

Il convient finalement de relever que toutes les formes de tourisme ne sont pas souhaitables. Plusieurs exemples en Europe notamment nous montrent les problématiques générées par le tourisme de masse. En ce sens, nous préconisons de développer un tourisme qualitatif, réparti sur l'ensemble du territoire de manière harmonieuse.

2.3. Développement technologique, sécurité, finances et ressources humaines

2.3.1. Vision globale et points forts

Cet axe politique représente une belle opportunité de mettre en pratique les principales ambitions du projet de fusion, à savoir donner envie de vivre à Neuchâtel et oser des solutions innovantes et créatrices, tout en veillant à assurer à notre population des prestations de proximité dans un esprit empreint de respect des personnes et des identités locales.

En appliquant ces principes, la commune fusionnée deviendra une ville qui peut se baser sur des ressources solides, à la fois financières et humaines, pour assurer la sécurité de ses citoyen-ne-s et saisir le train de la révolution technologique en cours.

La volonté marquée de profiter des innovations technologiques doit avant tout permettre à notre ville d'être simple et efficace dans son fonctionnement ainsi qu'accessible aux citoyen-ne-s. En complément de l'utilisation de nouveaux outils technologiques et des opportunités offertes par l'expérimentation en réel de développements innovants des centres de compétences neuchâtelois, nous voyons également de nombreuses opportunités de faire de notre commune un territoire plus résilient, utilisant de manière durable les ressources naturelles.

Poursuivant une mise en œuvre effective de la vision « un canton, un espace » construite autour des deux agglomérations urbaines qui le constituent, la nouvelle commune entend pleinement assumer son rôle de capitale cantonale et de moteur économique dans le but de permettre un développement du Canton de Neuchâtel, en partenariat avec les autres villes du canton et en bonne intelligence avec les toutes les régions.

Au travers d'une politique active de développement de l'agglomération urbaine, la nouvelle commune entend se projeter comme un moteur d'une agglomération forte et cohérente offrant une attractivité reconnue et des opportunités de domiciliation pour les entreprises et de futurs habitants. Il s'agira pour ce faire d'appuyer le développement des projets et des collaborations initiés dans le cadre de la nouvelle RNL.

2.3.2. Une ville forte au cœur d'une région innovante

La nouvelle commune doit impérativement valoriser son positionnement, tant politique que géographique, de cœur de la Région Neuchâtel Littoral (RNL). Cette nouvelle réalité régionale a été portée sur les fronts baptismaux par les Accords de positionnement stratégique (APS) passés entre le Canton de Neuchâtel, le RUN et les communes du Littoral. La RNL a pour volonté « de devenir une « smart région », c'est-à-dire une région qui met le développement technologique au service du bien-vivre, du développement durable et, plus globalement, de l'humain.». L'APS lui fixe également un rôle de moteur économique sur le plan cantonal.

Ce nouvel espace de travail, qui va de Lignièrès à la Grande Béroche, est une réalité vécue au-delà de l'APS. En effet, les seize mêmes communes se sont réunies au sein du Syndicat intercommunal de sécurité civile du Littoral (SSCL) dont la mission est de réunir, sous une même organisation et un commandement unique, la défense incendie, la protection civile et l'organe de conduite régional. La Ville de Neuchâtel a été mandatée par le SSCL, via une convention de prestations, pour assurer la conduite opérationnelle des secours et la gestion administrative depuis 2019.

De par sa taille, son positionnement et les infrastructures qui sont les siennes, la commune fusionnée aura un rôle majeur à jouer dans la vie, le fonctionnement et le développement de la RNL.

La commune fusionnée entend maintenir et développer les collaborations existantes et préalablement initiées par les quatre communes partenaires. Elle est au surplus animée d'une volonté de collaborations renforcées avec les communes voisines pouvant déboucher à futur de nouveaux rapprochements. De même entend-elle faire entendre sa voix en se positionnant sur les thématiques nationales relevantes pour les villes par la poursuite de son activité au sein du Réseau des villes de l'Arc jurassien, de la Coordination des villes de Suisse romande, de la Région Capitale Suisse et, bien sûr, de l'Union des Villes suisses.

2.3.3. Développement technologique : en route vers demain

La RNL a, comme déjà évoqué, pour vocation de devenir une « smart région », Cette mutation implique d'intégrer l'intelligence connectée à l'action publique et de mener une transition digitale.

L'axe thématique du développement technologique vise précisément à

mettre en place cette transition, tant au niveau communal que régional. Il ne fait en effet aucun doute que l'ambition régionale se construira autour des réalisations passées et futures de la Ville.

Notre nouvelle commune a le privilège majeur d'accueillir sur son territoire un écosystème d'innovation probablement sans équivalent. Dans le secteur Gare – Crêt Taconnet – Bas du Mail – Maladière – Bord du Lac, elle dispose d'un véritable campus technologique urbain regroupant :

- l'EPFL qui fait de la recherche fondamentale ayant un impact sur le long terme ;
- le CSEM dont le but est de favoriser le transfert vers l'industrie ;
- la HE-Arc, qui par ses instituts et partenariats peut donner une première forme matérielle aux projets et envisager les premiers pas d'une industrialisation ;
- l'Université qui fait à la fois de la recherche fondamentale et peut accompagner cette mutation en se penchant sur les impacts sociétaux des innovations ;
- le CPLN, en charge de la formation professionnelle des jeunes apprenti-e-s ;
- Microcity SA à qui il revient d'exploiter ce potentiel et de jouer un rôle d'aiguilleur dans la recherche des bons contacts à établir entre partenaires ;
- la Fondation Suisse pour la Recherche en Microtechnique (FSRM) – y compris son programme FSRM-Kids, destiné à valoriser les métiers techniques de l'Arc jurassien et à assurer la relève des jeunes dans le secteur de l'industrie.

Au-delà de ces partenaires institutionnels, l'écosystème d'innovation s'appuie également sur les nombreuses start-up et autres entreprises industrielles présentes sur le territoire de la nouvelle commune qui jouent évidemment un rôle essentiel et disposent d'un indispensable savoir-faire.

Afin de concrétiser la réalité de ce campus dont la nouvelle commune doit se réjouir et être fière, on peut mentionner les chiffres suivants qui reflètent l'importance des acteurs neuchâtelois du réseau d'innovation que Microcity fédère :

- 4 institutions d'enseignement et de recherche (IER) ;
- plus de 1'000 chercheurs-euses ;
- plus de 7'000 étudiant-e-s ;
- plus de 6'000 apprenti-e-s ;
- plus de 800 projets de transferts technologiques.

Il appartiendra à la nouvelle commune de poursuivre la valorisation de ce joyau et de l'utiliser au mieux dans sa stratégie de rayonnement national et international ainsi que d'attractivité, tant résidentielle qu'industrielle. La proximité de la nouvelle commune avec ces acteurs doit également lui permettre de jouer un rôle expérimental dans l'utilisation de nouvelles technologies, contribuant ainsi à leur popularisation.

C'est dans ce contexte porteur et sur la base des travaux déjà menés par la Ville de Neuchâtel que s'inscrit l'ambition de la commune fusionnée de devenir une ville smart de « 4ème génération » telle que définie dans la littérature (voir en particulier les travaux de Boyd Cohen), à savoir une ville:

- animée par l'intelligence collective de tous les acteurs ;
- recherchant des idées et des solutions dans les villes intelligentes au niveau mondial (meilleures pratiques) et
- utilisant des plates-formes d'information et de collaboration en ligne.

Il convient de préciser que cette ambition n'implique pas nécessairement un développement effréné de nouvelles technologies dans tous les domaines. Le concept de « smart city » ne repose en effet pas uniquement sur des innovations technologiques mais se fonde également sur la réalisation et la valorisation de projets « low-tech » (en opposition à « high-tech »), respectueux de l'environnement, peu gourmands en énergie et se basant sur l'utilisation de matériaux recyclés ou de sources naturelles primaires et renouvelables. La ville « smart » que nous ambitionnons de construire se doit de mettre l'humain au cœur du dispositif et avoir pour premier objectif d'améliorer la qualité de vie au sein de notre collectivité. L'approche « smart » constitue simultanément une opportunité majeure de favoriser la proximité en facilitant les relations entre la population et son administration.

Les initiatives smart city devront également permettre d'éviter le gaspillage de consommables et la production de déchets inutiles en favorisant le

passage à une administration sans papier.

Moult initiatives concrètes, projetées, en cours d'étude, en cours de réalisation ou à venir peuvent permettre l'atteinte de notre objectif. On peut citer, à titre d'exemple :

- le développement d'une application participative citoyenne permettant à la fois le signalement de dysfonctionnements ou de dégradations sur le domaine public ainsi que la mise en place de consultations citoyennes ;
- la rénovation/transformation en cours de la STEP avec de nouvelles installations solaires et l'introduction d'un système de récupération de la chaleur des eaux épurées avant leur déversement dans le lac ;
- la mise en place de systèmes de contrôle/mesure à distance des consommations énergétiques (smart metering), pour les bâtiments communaux notamment ;
- l'installation de mobilier urbain, y compris éventuellement d'abribus, solaires disposant de relais wifi et de prises permettant la recharge de divers appareils ;
- le recensement des places de stationnement destinée au public, sur le domaine public, les P&R, les parking publics et les parkings en ouvrage, voire leurs équipements en capteur d'utilisation ;
- l'installation de lampadaires intelligents dont l'intensité lumineuse varie selon que l'espace à éclairer est fréquenté ou désert ;
- l'amélioration de l'accueil de la population dans les locaux de l'administration au moyen de bornes interactives ou par l'affichage d'informations.

2.3.4. Une sécurité de proximité vécue et ressentie

La notion de sécurité est multiple et recouvre, au niveau communal, moult prestations.

Comme vu sous chiffre 2.3.2 ci-dessus, les communes du Littoral, dont les quatre communes partenaires à la fusion, ont confié la conduite et la mise en œuvre de la sécurité civile (secours, feu et protection civile) à un syndicat intercommunal (SSCL).

La sécurité publique dans son acception générique de lutte contre la criminalité relève en premier lieu des compétences de Police neuchâteloise. Les communes ont une mission complémentaire et subsidiaire s'agissant plus spécifiquement de la gestion du domaine public communal, du stationnement et de diverses missions de proximité.

Dans le contexte de la fusion, nous nous limiterons donc à exposer ici les axes forts en matière de sécurité publique de proximité.

A un niveau stratégique et conformément aux principes d'efficience et de transversalité voulus pour l'ensemble du processus de fusion, le domaine de la sécurité doit trouver sa place centrale au sein du dispositif communal et participer activement à l'élaboration d'autres politiques publiques étroitement liées. Ainsi, par exemple, on ne saurait envisager une politique de mobilité, de stationnement ou de circulation sans prendre en compte les impératifs sécuritaires. Mais simultanément, on ne peut envisager que les entités en charge de la sécurité décident d'un plan de stationnement ou de circulation sans collaborer étroitement et prendre en compte les attentes des entités en charge de la mobilité et du développement territorial, notamment.

Au niveau opérationnel, les principaux enjeux dans le cadre de la commune fusionnée portent sur l'harmonisation des réglementations en matière de vie en société (règlement de police par exemple), de stationnement et d'utilisation du domaine public et des taxes y relatives, sur la mise en place d'une approche commune en matière de police du feu et de prévention ainsi que, et c'est essentiel, sur le redéploiement des forces en charge de la sécurité de proximité et du contact direct avec la population.

Des projets d'harmonisation des réglementations ont été élaborés et pourront être traités par les nouvelles Autorités immédiatement.

S'agissant plus spécifiquement de la délicate question des autorisations de stationnement, il est proposé de retenir le système de délivrance en vigueur à Neuchâtel en retenant les tarifs de la Commune de Peseux. Il est par ailleurs suggéré d'unifier la possibilité de commande sur le Guichet unique.

En matière de police du feu et de salubrité publique, il est proposé de constituer une commission unique, nommée par le Conseil communal, sur le modèle en vigueur à Corcelles-Cormondèche. Cette commission

devrait être composée de 11 membres, dont 2 délégués miliciens issus de chacune des communes et 3 spécialistes externes. Les miliciens seront indemnisés selon les tarifs en vigueur à Peseux.

Enfin, le chapitre le plus conséquent porte sur la réorganisation de l'entité Sécurité publique. Celle-ci doit être intégrée au Service communal de la sécurité qui regroupera les entités *Domaine administratif, Logistique et ports, Sécurité publique, Pompiers professionnels, Ambulances, Prévention, Protection civile* et *Médiateurs urbains*.

L'organisation de l'entité Sécurité publique sera revue pour y développer 5 secteurs, soit en ajoutant le secteur de La Côte comprenant les territoires de Peseux et Corcelles-Cormondèche aux 4 secteurs déjà existants à Neuchâtel. Le secteur de Valangin pourra être rattaché soit au secteur de La Côte, soit au secteur Nord. Au vu de leurs réalités et problématiques propres, les secteurs « centre-ville » et « La Côte » seront définis comme des secteurs spécifiques, dotés d'une plus large autonomie.

De nombreux travaux, séances et procédures administratives spécifiques à certaines prestations sont chronophages et retirent les agents du terrain au détriment de la population et des prestations de proximité. En vertu du principe d'efficacité, il est proposé de revoir ce fonctionnement en spécialisant certaines prestations soit au niveau des entités *Domaine public, Logistique et Sécurité publique*.

Le positionnement futur des médiateurs urbains devra être repris par les nouvelles Autorités. Si ces derniers par leur rôle en matière de proximité et de prévention peuvent naturellement trouver leur place au sein du Service de la protection de la sécurité, un développement à terme de la prestation au sein du Service de la population et des quartiers ou de la cohésion sociale serait également envisageable.

En ce qui concerne la notification des commandements de payer, il est proposé de reprendre le modèle de Peseux, ce qui impliquerait d'internaliser l'actuel mandat confié à des tiers par la Ville de Neuchâtel.

2.3.5.Des finances solides et durables

Les fusions de communes poursuivent, entre autres, un objectif financier par la possibilité de réaliser des économies d'échelle en mutualisant plusieurs politiques publiques.

Notre projet n'y fait pas exception et nous escomptons à terme des améliorations budgétaires rendues possibles par les potentiels de rationalisation liés à la fusion. En revanche, ces possibilités d'économies ne peuvent se réaliser immédiatement : d'une part, la convention de fusion garantit un poste aux conditions actuelles à toutes les personnes en poste au 31 décembre 2020 et, d'autre part, il y a un nécessaire délai de mise en place des réformes avant que celles-ci ne portent leurs fruits.

Les prévisions en cours au moment de l'élaboration de la convention de fusion ont conduit les Autorités de l'époque à proposer un alignement du coefficient fiscal sur celui de la Ville de Neuchâtel, tout en présentant un budget initial à l'équilibre.

La recherche d'un équilibre structurel au niveau financier est un élément essentiel des travaux préparatoires à la fusion. Ainsi, il n'est pas envisagé de renforcer la capacité de l'Administration à relever les grands défis décrits dans ce document en se dotant de nouvelles compétences, mais au contraire en valorisant celles déjà présentes dans les quatre communes parties à la fusion par une organisation efficiente. De plus, nous sommes convaincus que pour permettre le développement voulu de la commune fusionnée, des finances saines et une maîtrise de la dette sur le long terme sont nécessaires. A ce titre, une consolidation de la situation financière de la nouvelle commune est indispensable afin de garantir la crédibilité de l'action publique, la pérennité des institutions et des prestations offertes à la population ainsi que le développement de l'attractivité du territoire communal.

Ces efforts d'optimisation sont d'autant plus justifiés qu'ils permettront de renforcer la capacité d'autofinancement de la nouvelle commune. C'est à cette condition qu'il sera possible de mettre en place une politique d'investissement ambitieuse en recourant moins fortement à l'endettement, concrétisant ainsi le positionnement de la commune fusionnée comme le moteur économique de la région et du canton.

Toutefois, ces objectifs de mise en adéquation des charges et des recettes ne pourront pas être réalisés dans le budget 2021, en raison de la pandémie de Covid-19. Outre qu'elle pèjore immédiatement les comptes publics en générant des dépenses supplémentaires et en supprimant des rentrées financières, elle aura un effet majeur sur les rentrées fiscales des années à venir tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Nous préconisons ainsi aux nouvelles autorités

d'adopter un budget visant l'équilibre tout en tenant compte de cette situation extraordinaire.

Il convient également de relever le contexte mouvant en termes de fiscalité et de répartition des charges entre l'Etat et les communes de ces dernières années. A ce titre, les effets des réformes récentes concernant la fiscalité de personnes morales, des personnes physiques mais aussi de la péréquation financière intercommunale prendront un certain temps à être absorbés par la commune fusionnée. Couplés à une potentielle prolongation de la crise sanitaire évoquée plus haut, ces éléments feront de la question des finances publiques une thématique majeure des premiers pas de la nouvelle commune. Nous réitérons ici notre recommandation de profiter de l'opportunité de la fusion pour optimiser l'organisation et simplifier les processus de l'Administration et viser à mettre en adéquation charges et recettes sur le long terme.

2.3.6. Des ressources humaines modernes et innovantes

Les ressources humaines recouvrent des enjeux majeurs et constituent un facteur-clé de réussite de notre projet de fusion. Il faut en effet se souvenir que nos collaborateurs et collaboratrices sont nos ambassadeurs et ambassadrices. Il est de notre responsabilité de donner envie de travailler au sein de notre administration et de s'engager activement pour notre collectivité.

Une réflexion approfondie a été menée afin que les nouvelles structures permettent à chacune et chacun de retrouver sa juste place, du politique à l'opérationnel, en passant par le stratégique.

Il est essentiel pour ce faire que les nouvelles Autorités parviennent à créer un esprit d'équipe, à accorder aux collaborateurs-trices de notre administration la confiance nécessaire à l'exécution de leurs missions dans une autonomie nouvelle. Dans le même temps, il sera également déterminant de faire preuve de sensibilité et de marquer un grand respect envers les collaborateurs-trices dans le cadre des processus de transfert au sein de nouvelles entités ou de nouvelles fonctions dans la commune fusionnée. C'est ainsi que toutes et tous pourront se sentir accueillis et à l'aise au sein de la nouvelle structure, ce qui leur offrira les meilleures conditions pour servir la population.

Les expériences récentes menées dans le contexte contraint du confinement lié à la pandémie de Covid-19 ont montré les opportunités du

télétravail et mis en exergue le souhait de nombre de personnes de recourir plus régulièrement à cette forme de travail. Cette évolution est certainement souhaitable et peut incontestablement avoir un effet positif tant pour les collaborateurs-trices concernés, notamment en termes d'efficacité et de motivation, ainsi que pour l'employeur en termes d'organisation et de surfaces de travail. Toutefois, l'introduction de ces nouvelles modalités dans l'organisation du travail implique que nous adaptions également la conduite du personnel, par exemple en développant le management par objectifs.

La politique des ressources humaines de notre ville devra se construire sur les axes forts déjà posés par le passé s'agissant notamment de la politique de formation ou de la politique d'égalité – qui a vu la Ville de Neuchâtel obtenir en juillet la Certification SGS «Fair-ON-Pay» confirmant le respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Parallèlement, il conviendra de poursuivre une politique en adéquation avec les attentes de notre époque s'agissant de la conciliation vie professionnelle – vie familiale ou de la répartition des rôles au sein des familles (congé de paternité, congé parental, job sharing, etc.).

Tels sont en autres les objectifs et les ambitions du projet de statut du personnel qui a été élaboré dans le cadre du projet de fusion.

2.4. Famille, formation, santé et sports

2.4.1. Vision globale et points forts

Les familles sont fondamentales pour le fonctionnement et le développement de la société. Outre leur rôle biologique de renouvellement de la population, elles assument des fonctions essentielles dans des domaines variés, tels que l'éducation, la solidarité ou l'économie. La famille, sous toutes ses formes, constitue ainsi la cellule de base de la communauté humaine.

L'axe « famille, formation, santé et sport » doit permettre de positionner la commune fusionnée comme un lieu où les différentes générations peuvent s'épanouir de manière saine et équilibrée. Un lieu où l'on a envie de venir s'établir et fonder une famille, en raison de la simplicité de l'accès à l'accueil extrafamilial, de l'excellence des dispositifs scolaires, des infrastructures permettant une activité sportive variée et du cadre de vie de qualité.

Dans cette optique, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est un élément clé. Les impacts d'une politique favorable à la conciliation « travail-famille » pour les parents ont des résultats visibles en termes d'emploi, de disponibilité de la main d'œuvre, de valorisation de la compétence et de la formation, de réduction de la précarité, mais aussi d'attractivité et de recettes fiscales générées. Nous préconisons ainsi de développer encore plus les capacités d'accueil extrafamiliales (structures institutionnelles, accueil familial de jour, proches,...), ce qui permet également d'encourager la socialisation et l'apprentissage des enfants. Renforcer la coordination entre les écoles et les parascolaires devrait également permettre d'harmoniser les prestations.

Ainsi, afin d'améliorer les conditions d'apprentissage, de renforcer l'égalité des chances et de simplifier la vie des parents, nous préconisons de mettre en place un projet pilote d'école à journée continue dans la commune fusionnée. Par journée continue, il est question d'offrir aux élèves non seulement un repas de midi pris sur place mais également des activités complémentaires dans le prolongement des cours. Ces activités ne devront toutefois pas être imposées aux élèves et parents, mais proposées à titre facultatif.

A tout âge, un développement équilibré passe par des habitudes et un

cadre de vie sain. En ce sens, nous relevons que les communes ont un rôle essentiel à jouer dans le domaine de la santé, notamment dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, de l'encouragement de l'activité sportive, de la préservation d'un environnement sain et du soutien à l'implantation d'une offre médicale de qualité. Nous préconisons ainsi la mise en place d'une véritable politique de promotion de la santé au sein de la commune fusionnée. Dans ce cadre, le soutien au tissu associatif local est primordial, notamment par la mise à disposition d'infrastructures sportives en suffisance.

Enfin, l'égalité des genres doit être considérée comme une priorité politique de la commune fusionnée. Les mesures permettant de concilier vie familiale et professionnelle sont déterminantes en la matière, bien que la thématique de l'égalité femmes-hommes doive être traitée de manière transversale par l'ensemble des services de l'administration. Nous préconisons ainsi une gestion exemplaire en matière de ressources humaines, dans la suite de l'obtention du certificat Fair-ON-Pay qui distingue la Ville de Neuchâtel en tant qu'employeur équitable. Dans la même optique, il est essentiel de promouvoir l'égalité au sein de la population, au travers d'actions de sensibilisation et en soutenant les initiatives citoyennes sur cette thématique.

2.4.2. Une politique de soutien pour toutes les familles

Les familles sont absolument nécessaires au fonctionnement d'une société et pour en assurer son avenir. Elles offrent des prestations à leurs membres mais sont aussi tournées vers la société dans son ensemble et contribuent à son développement. L'objet de la politique familiale est ainsi de reconnaître ces prestations et de soutenir les familles dans l'accomplissement de leurs tâches, telles que, par exemple, l'éducation, le soin ou la garde d'enfants. Ces fonctions nécessitent du temps et des moyens, et il incombe aux collectivités publiques de leur fournir les conditions cadres et le soutien nécessaires.

Nous préconisons ainsi qu'une véritable politique familiale soit mise en place au sein de la commune fusionnée, permettant de développer un « réflexe famille » transversal, de donner un cadre clair aux nombreuses actions déjà entreprises et de mieux communiquer sur celles-ci. De plus, le regroupement des politiques en lien avec la famille au sein d'une même entité doit permettre une meilleure coordination. Un positionnement clair de Neuchâtel comme ville « amie des familles » constituera un atout en

termes d'attractivité et de rayonnement. Ainsi, les investissements consentis en termes de politique familiale ont des répercussions positives en termes économiques, en permettant notamment de valoriser le potentiel de la main d'œuvre indigène.

Par le terme « famille », nous nous référons à la définition proposée par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales : « Le concept de famille désigne les formes de vie qui sont fondées sur les liens entre parents et enfants unissant les générations et qui sont reconnues par la société ». Cette définition souligne la diversité et l'évolution des modes de vie familiaux.

Quatre axes prioritaires se dégagent dans le cadre de la politique familiale :

- Conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée

La ville fusionnée doit poursuivre et renforcer son offre importante et qualitative en accueil extrafamilial, en saisissant l'occasion de la LAE (3) pour améliorer les conditions d'encadrement et augmenter le taux de couverture pré- et parascolaire. Il est proposé d'aller plus loin que le cadre actuel qui empêche les familles dont l'un des parents n'a pas d'activité professionnelle de placer leurs enfants dans une structure institutionnelle subventionnée. En effet, ces dispositions réservent de facto les bienfaits d'un encadrement professionnel (socialisation, apprentissage, etc.) aux familles actives professionnellement, privant ainsi certaines familles moins intégrées de ces prestations. Nous proposons également de faciliter la prise d'un emploi ou d'une mesure d'insertion par la mise à disposition de places d'accueil temporaires.

Sur un plan plus opérationnel, le premier défi concernant l'accueil extrafamilial est d'assurer les prestations aux familles dès janvier 2021 et d'harmoniser les pratiques sur le territoire de la nouvelle commune.

- Sécurité matérielle et lutte contre la pauvreté

La priorité est de revoir et d'harmoniser le système d'aide financière, dont notamment les soutiens pour la participation aux activités de loisirs et aux camps scolaires. A ce titre, il convient de relever que les familles sont plus exposées que la moyenne de la population au risque de pauvreté, et cela est d'autant plus vrai pour les familles monoparentales.

- Soutien aux familles

Si de nombreuses mesures de soutien aux familles sont déjà mises en place, il est essentiel de mieux les valoriser. Nous préconisons ainsi d'améliorer l'accueil des familles dans l'administration et la transmission d'information par la création d'un point d'accès physique, d'une page dédiée à la famille sur les supports numériques, ainsi que d'une meilleure coordination entre les services concernés et des acteurs tiers. Dans le même temps, il convient de renforcer le soutien apporté aux parents, dont le rôle déterminant et pas toujours simple à assumer au quotidien mérite d'être reconnu. Nous proposons ainsi notamment de créer des solutions de garde lors de manifestations culturelles d'importance.

Le soutien aux familles passe également par des mesures transversales dans les domaines politiques tels que l'éducation, la santé, le social, l'urbanisme ou l'économie. A ce titre, on peut notamment relever l'importance de bénéficier de zones piétonnes agréables pour les familles, où le trafic ne représente pas un danger pour les enfants. La construction d'une place de jeux à Valangin est également considérée comme prioritaire.

- Commune fusionnée en tant qu'employeur

Enfin, la commune fusionnée doit donner l'exemple en encourageant pour ses employés la conciliation entre vie familiale et professionnelle, ce qui passe notamment par la promotion du télétravail, du job sharing, l'octroi d'un droit journalier à du temps rémunéré pour l'allaitement, la possibilité d'obtenir un congé pour s'occuper d'un proche malade ainsi que l'octroi d'un congé paternité.

2.4.3. L'École comme lieu de vie, au-delà des heures de cours

Le premier rôle de l'École est de former la société de demain, en développant les capacités sociales, intellectuelles et émotionnelles des élèves par un programme d'apprentissage harmonisé au-delà des frontières cantonales. Cependant, l'école en tant que bâtiment, lieu physique et géographique, est en mains communales et nous proposons d'en faire un espace de vie pour l'ensemble de la population, permettant les échanges intergénérationnels et culturels. Ainsi, nous préconisons d'y développer l'apprentissage en continu et tout au long de la vie, en proposant des cours, par exemple de langue, en dehors des heures

scolaires aux adultes. Dans la même optique, il est envisagé de développer des activités créatrices de lien social dans les bâtiments scolaires, au travers de manifestations ouvertes à toutes et tous.

En lien avec les commissions locales d'animation dans le cadre scolaire qui continueront à exister au sein de la commune fusionnée, il est ainsi envisagé de renforcer l'École comme lieu d'échange et de vie dans les quartiers. En ce sens, il est déterminant de réussir à maintenir et encourager les dynamiques bénévoles locales. En effet, les 16 lieux scolaires présents sur le territoire de la nouvelle commune permettent d'envisager autant de lieux de rencontres et de vie.

Au carrefour entre éducation et politique familiale, le projet d'école à journée continue a été largement discuté dans le cadre du processus de fusion. Nous préconisons ainsi de mettre en place un projet pilote sur le territoire de la commune fusionnée. Par journée continue, il est question d'un accueil des enfants du matin à la fin d'après-midi, en proposant un repas équilibré à midi, des plages horaires dédiées à l'accomplissement des devoirs ainsi que des activités sportives, créatrices et culturelles. Comparé au système actuel où la coordination entre écoles et structures parascolaires relève parfois du véritable casse-tête pour les parents, la journée continue présente un potentiel de simplification conséquent.

Pour concrétiser la journée en continue, il est essentiel de s'appuyer sur les sociétés locales, notamment les clubs sportifs. Afin d'écarter la crainte d'une intrusion trop grande de l'éducation publique dans l'organisation privée et familiale, il est important de rappeler que la journée continue doit être proposée et non imposée.

Dans l'immédiat, il est essentiel que les prestations délivrées dans le domaine de la formation soient assurées dès janvier 2021 et harmonisées, à l'image des devoirs surveillés.

La taille de la nouvelle commune et son poids dans les effectifs du cercle scolaire de l'École obligatoire Région Neuchâtel (éorén) appellent à une réflexion quant à la gouvernance et les modalités de participation à ce syndicat.

Afin d'assurer ses différentes missions, l'École doit être dotée d'infrastructures scolaires de qualité et en suffisance. L'entretien des bâtiments concernés nécessite une planification rigoureuse. Par ailleurs, une vision de l'évolution des besoins à moyen terme doit être établie pour

l'ensemble de la commune fusionnée, ce qui permettra de coordonner les projets liés aux infrastructures scolaires et parascolaires avec d'autres développements urbanistiques. Un manque d'espaces pour l'éducation physique est également relevé, en particulier à Peseux. En accord avec la volonté de faire de l'Ecole un lieu de vie et de rencontre, les rénovations de bâtiments scolaires seront pensées en fonction des besoins éducatifs tout intégrant la possibilité d'accueillir des activités associatives en dehors des heures de cours. En ce sens, la question de l'aménagement des préaux est à étudier, afin d'en faire des lieux propices à la vie sociale, par tous les temps, dans une perspective de développement durable.

Nous tenons enfin à relever que les investissements dans le domaine de la formation sont essentiels pour favoriser l'attractivité résidentielle. Un système de formation performant peut attirer de nouveaux habitant-e-s et les convaincre de rester. Ainsi, il convient de soutenir et valoriser la présence de hautes écoles sur le territoire communal et de continuer à accueillir des écoles internationales privées avec une méthode pédagogique spécifique ou un enseignement non francophone.

2.4.4. Promouvoir des habitudes et un cadre de vie sains

Selon la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé peut-être définie comme suit : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité [...] Les gouvernements ont la responsabilité de la santé de leurs peuples; ils ne peuvent y faire face qu'en prenant les mesures sanitaires et sociales appropriées* ».

Afin d'assumer cette responsabilité, nous invitons les futures Autorités à mettre en place une stratégie de santé transversale, en positionnant la commune fusionnée comme un acteur reconnu dans ce domaine. La première étape consiste à identifier les leviers dont dispose la commune en la matière, tels que :

- la promotion et la prévention de la santé. A ce titre, la sensibilisation de la population concernant les risques liés à la sédentarité, à l'isolement, ou à la consommation de tabac et d'alcool constitue un élément clé ;
- l'encouragement de l'activité physique, de la pratique sportive au recours à la mobilité douce au quotidien. En la matière, la fusion

offre notamment la possibilité de valoriser des sentiers de balade au travers de nouvelle commune ;

- la santé scolaire ;
- la promotion d'une alimentation saine, variée et équilibrée, notamment dans les structures d'accueil extrafamilial et dans les homes ;
- la préservation et le développement d'espaces naturels dans et hors de la ville ;
- la lutte contre la pollution de l'air, du sol et de l'eau, en stoppant l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- la diminution des nuisances sonores, en élargissant les zones de limitation de vitesse à 30 km/h et en favorisant la pose de parois anti-bruit ;
- l'aménagement et l'accessibilité de l'espace public.

De nombreuses mesures sont déjà prises au sein des communes parties à la fusion dans ces différents domaines. Les inscrire dans le cadre d'une politique de santé cohérente doit permettre de mieux les valoriser, d'en améliorer la communication et d'évaluer régulièrement leur efficacité et leur pertinence. De plus, les collaborations avec les institutions médicales présentes sur le territoire neuchâtelois devront être renforcées, notamment avec le Réseau Hospitalier Neuchâtelois.

Il convient également de relever que certaines prestations de santé seront assurées directement par la commune fusionnée, notamment concernant la santé sexuelle et l'orthophonie (avec l'offre des acteurs privés en complément), ce qui s'inscrit dans l'optique de garantir l'égalité dans l'accès à des prestations essentielles. Il n'est cependant pas question de remettre en question ce qui fonctionne bien aujourd'hui et nous préconisons ainsi que les orthophonistes indépendant-e-s puissent toujours exercer dans les collèges des différentes localités, à l'image des Safrières. En matière de finances, le rapport du GTS Santé présente dans ses annexes des options d'harmonisation du système d'aide à la personne concernant l'orthophonie et les soins bucco-dentaires.

Dans le cadre de l'établissement d'une stratégie santé pour la commune

fusionnée, une attention particulière doit être portée aux personnes âgées. En effet, cette tranche de la population est particulièrement concernée par les problématiques de santé publique et l'accompagnement du vieillissement de la population constitue un véritable défi. De nombreuses initiatives en la matière ont déjà été prises et méritent d'être renforcées, développées ou élargies, à l'image du soutien à la création d'appartements avec encadrement, de la mixité intergénérationnelle dans les quartiers, de l'intégration des aînés (programme Win 3 : intervention d'aînés dans les classes), de la mise en place d'ateliers pour une alimentation adaptée à tout âge ou encore de l'organisation de hotlines dédiées. Il est également essentiel de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de mener une réflexion sur la thématique des proches aidants.

Finalement, nous relevons qu'une offre médicale privée de qualité sur le territoire communal est nécessaire pour atteindre un bon niveau de santé global. En ce sens, la commune fusionnée doit renforcer son soutien à l'implantation de médecins. Par conséquent, nous proposons de développer un suivi du nombre de médecins et d'anticiper les départs à la retraite en favorisant l'installation de professionnels selon les besoins, en misant notamment sur la création de cabinets pluridisciplinaires (à l'image du centre médical de La Côte à Corcelles). A ce titre, il est important que le tissu médical de proximité présent dans l'ensemble des localités de la commune fusionnée continue à bénéficier d'une attention politique particulière et que les collaborations existantes soient maintenues.

2.4.5. Investir dans les infrastructures sportives

L'activité sportive est essentielle pour un développement harmonieux du corps et de l'esprit, et cela à tout âge. De plus, les nombreux clubs sportifs présents sur le territoire de la commune fusionnée jouent un rôle essentiel en termes d'intégration, de cohésion sociale et de promotion de valeurs fondamentales, telles que le respect, la maîtrise de soi, la loyauté et le fair-play. Les performances de ses sportives et sportifs d'élite permettent à Neuchâtel de rayonner sur le plan national voire international, participant ainsi directement au positionnement de la commune fusionnée comme une ville suisse de premier ordre.

L'enjeu principal en matière de politique du sport pour la commune fusionnée est de proposer des infrastructures en suffisance, réparties sur l'ensemble du territoire communal, permettant de maintenir et développer

l'activité actuelle et de répondre aux besoins scolaires. Plusieurs investissements importants sont nécessaires, en lien notamment avec les dossiers en cours d'analyse, comme la halle triple à Peseux et le projet Uni-HUB sur le site de l'Université. Dans cette optique, nous recommandons aux futures Autorités d'inclure dans toute nouvelle infrastructure les exigences de l'École (proximité avec les établissements scolaires et de formation), du sport amateur (diversité de l'offre, accessibilité à prix attractifs) et du sport d'élite (normes des fédérations). En lien avec le domaine des finances, il est important de considérer et de planifier suffisamment en amont les frais d'entretien et de rénovation. En effet, des interventions devront être effectuées sur certaines installations qui accusent aujourd'hui un certain âge.

Afin d'optimiser l'utilisation des différents terrains et salles, il est essentiel de favoriser les synergies entre les différents utilisateurs et d'encourager les rapprochements entre les clubs présents sur le territoire de la commune fusionnée. Les nouvelles Autorités doivent jouer un rôle de facilitateur dans ce processus et prendre contact avec l'ensemble des acteurs sportifs pour entendre leurs demandes, en profitant de la dynamique positive liée à la fusion. Un plan d'occupation des infrastructures sportives devra être réalisé en amont.

Les mots d'ordre du processus de fusion que sont la simplification et l'innovation doivent également se traduire dans le domaine des infrastructures sportives. A ce titre, la multiplication des espaces de fitness urbains dans les quartiers peut permettre de soulager les installations sportives traditionnelles. De même, une mutualisation des infrastructures avec les communes voisines peut être judicieuse dans certaines disciplines.

Finalement, nous voulons que la politique du sport mise en place vise à promouvoir l'activité pour toutes et tous, indépendamment de l'âge, de la situation financière ou du genre. Cela passe notamment par le maintien de soutiens, subventions ou gratuité aux mouvements juniors des sociétés locales. En outre, il est primordial que les subventions soient réparties de manière équitable entre les différentes disciplines et clubs, de manière à encourager une offre variée sur l'ensemble du nouveau territoire.

2.5. Culture, intégration et cohésion sociale

2.5.1. Vision globale et points forts

Les travaux menés pour construire notre nouvelle commune ont souligné la volonté moult fois réaffirmée de mettre en place une collectivité accueillante et profitant de ses nombreux atouts pour favoriser la qualité de vie et le vivre ensemble. Par sa vie culturelle, sa politique d'animation locale, sa recherche de cohésion et d'intégration, notre commune permettra à chacune et chacun de trouver sa place au sein de notre communauté et de s'y épanouir.

La commune fusionnée peut se targuer de bénéficier sur son sol d'un riche et dense réseau d'infrastructures culturelles, publiques ou privées. Ces équipements favorisent clairement la création artistique, tout comme l'accès et la participation à la culture, la cohésion sociale, l'intégration interculturelle, la qualité de vie, ou encore l'attractivité touristique et l'économie locale.

Forte de ces nombreux atouts, notre commune peut légitimement porter l'ambition d'être une véritable capitale culturelle ouverte à toutes et tous. Une capitale culturelle pour un très large public aux goûts et attentes diversifiés grâce à une médiation renforcée, mais aussi une capitale culturelle pour les créateurs et acteurs de la branche qui se verront soutenus, dont le dynamisme sera stimulé, notamment par la favorisation des échanges et des collaborations entre eux.

Le dispositif d'insertion socio-professionnelle en place pour les quatre communes partenaires constitue une force certaine. Ce domaine doit être renforcé pour permettre le développement de projets innovants dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. C'est une priorité notamment en lien avec les conséquences de la pandémie de Covid-19. En outre, il conviendra de favoriser encore plus les synergies entre l'action sociale et les mesures d'intégration professionnelle afin de renforcer la coordination de ces deux pôles de compétence au niveau communal, en cohérence avec la gouvernance cantonale.

En matière d'aide sociale, les prestations sociales des quatre communes partenaires sont d'ores et déjà regroupées au service social de la Ville de Neuchâtel. Dans ce cadre, tout le travail de proposition et d'unification des prestations a déjà été réalisé. Les principaux enjeux pour la nouvelle

commune résident donc dans le maintien du niveau de fonctionnement du service actuel ainsi que dans l'harmonisation des prestations supplémentaires de compétence communale (subventionnement des abonnements de transports en commun, soutien aux personnes au bénéfice des prestations complémentaires, repas de Noël, etc.).

2.5.2. Une culture diversifiée et différenciée, pour toutes et tous

Neuchâtel est une ville d'histoire, de culture vivante et d'innovation, jouissant d'un patrimoine bâti extraordinaire, située dans un univers naturel exceptionnel. L'ensemble des habitant-e-s et hôtes de la ville doivent avoir accès à l'art, à la culture et au patrimoine, mais aussi y prendre part activement. Le dynamisme de la vie culturelle participe à la qualité de vie, mais aussi à l'attractivité et au rayonnement de la Ville.

La finalité de la politique publique communale en matière culturelle est d'exprimer, interroger et penser le sens et les perspectives plurielles du devenir humain à travers les arts et la culture.

Dès lors, il est important de permettre au plus grand nombre de mieux habiter et penser le monde, mais aussi de garantir une vie culturelle accessible et diversifiée tant dans les formes que dans les contenus. Rappelons que la culture offre des occasions uniques de partages, d'émotions, d'émerveillement, de plaisir ou de célébration, peu importe que l'événement culturel concerné soit le fait de professionnels ou de non professionnels.

Au surplus, la grande richesse muséale qu'offre la commune fusionnée constitue un atout majeur de la nouvelle commune. Qu'il s'agisse du Musée d'ethnographie, du Musée d'art et d'histoire, du Muséum d'histoire naturelle, du Château et Musée de Valangin ou du Jardin botanique, tous contribueront à la promotion de la vie culturelle et au rayonnement tant culturel et patrimonial que touristique de la ville.

La commune fusionnée pourra s'appuyer sur les programmes mis en place par la Ville de Neuchâtel en matière de politique culturelle où son histoire et sa taille lui ont permis de développer des prestations et des compétences de haut niveau, tout en intégrant les besoins spécifiques des autres communes partenaires.

Source de créativité, vecteur d'intégration et facteur d'identité, la culture est un élément essentiel du développement et de l'attractivité de cette

nouvelle ville. Il est évident que la culture occupe une place centrale dans la construction d'une identité territoriale et dans le processus d'appropriation du territoire par ses habitants. La culture crée en effet du lien social, de la cohésion et de la solidarité. Il sera donc particulièrement important que les nouvelles Autorités prennent soin d'apporter aux acteurs culturels locaux, actifs bénévoles expérimentés, amateurs éclairés ou professionnels confirmés, les moyens de faire vivre leurs arts dans les quartiers et les localités de la commune.

La politique culturelle de la commune fusionnée s'articulera autour de trois objectifs politiques prioritaires, déclinés en un plan d'action, proposés par la Ville de Neuchâtel à son législatif en mars 2020 et validés par les autorités exécutives des 4 communes lors des travaux du groupe de travail thématique concerné. De façon résumée, on peut présenter ces objectifs comme suit :

- Stimuler le dynamisme des acteurs culturels locaux

Il s'agit de soutenir et stimuler une vie artistique et culturelle diversifiée et innovante, qui favorise la cohésion sociale, l'intégration interculturelle, la liberté et la solidarité, ainsi que le rayonnement de la ville.

La nouvelle commune doit viser la vitalité de l'écosystème culturel local en contribuant au développement et au soutien de la création, mais aussi au soutien à l'animation culturelle. Il convient d'aller au-delà de la « tension » potentielle entre bénévoles, semi-bénévoles, amateurs et professionnels en soutenant de manière différenciée les uns et les autres, sans créer de catégories rigides et artificielles éloignées de la réalité du vaste champ culturel. Alors que les besoins et les attentes des uns et des autres sont différentes face à l'administration, il s'agira de mettre en œuvre des conditions réduisant les contraintes à la création et à la diffusion des œuvres culturelles.

Les nouveaux champs artistiques qu'ouvre la nouvelle culture dite numérique ne doivent pas être oubliés. Ils présentent un courant nouveau et innovant, tant au niveau technique qu'artistique. Ils permettent également de créer des ponts intéressants avec les développements voulus par la nouvelle commune pour se positionner comme une ville « smart ». Un prix culturel (sur la base du mérite de Corcelles et de Peseux) pourrait être mis sur pied pour distinguer les acteurs innovants dans ce domaine.

- Renforcer l'accès à la culture

L'objectif est de favoriser l'accès et la participation à la culture de tous les habitant-e-s et hôtes de la ville.

La médiation culturelle est un véritable partage de connaissances : elle permet de donner accès à la culture au plus grand nombre en fournissant des clés de lecture. Ainsi, elle met en relation des publics avec une œuvre artistique. Elle se décline en fonction des différentes cibles, qu'il s'agisse du public scolaire, du public adolescent, du jeune public, des adultes, des seniors.

Enfin, rappelons que la politique d'intégration interculturelle vise notamment à assurer l'intégration sociale et interculturelle dans les espaces publics et les institutions culturelles. Le développement de la médiation et de la participation culturelle répond donc à un objectif stratégique non seulement de la culture mais aussi de l'intégration.

- Favoriser les échanges et la collaboration

Le rôle de la nouvelle commune sera de contribuer à une mise en réseau des acteurs culturels et des institutions, afin de renforcer la complémentarité des propositions artistiques et la mutualisation des ressources.

Il s'agira de favoriser la mutualisation de ressources, humaines et matérielles, entre les différents acteurs du tissu culturel local, mais également de faciliter la tenue d'événements culturels dans l'espace public, notamment. Les musées communaux doivent être en contact régulier avec la création contemporaine. Le développement de locaux de création partagés pourra soutenir l'émergence de synergies entre les différents acteurs.

2.5.3. Une bibliothèque communale du 21^{ème} siècle

La bibliothèque représente une préoccupation politique majeure dans la mesure où cette institution permet à la fois de poursuivre une politique d'accès à la culture et au savoir, une politique d'éducation, une politique de rayonnement de la ville, une politique d'intégration culturelle et sociale en favorisant les échanges. En effet, aujourd'hui et bien loin des anciens « silo à livres », les bibliothèques sont un lieu de vie, de culture, de rencontre, de formation continue, proposant des espaces conviviaux, des

emplacements dédiés à la détente (café, restaurant) et une offre riche en médiation culturelle.

D'entente avec les Autorités exécutives de Corcelles-Cormondèche, Peseux et Valangin, c'est fort de cette conviction que le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a sollicité et obtenu un crédit auprès de son législatif en vue de l'organisation d'un concours d'architecture portant sur l'assainissement et la réaffectation du Collège latin¹. Le but de cette opération est de permettre la réunion sous un seul toit des bibliothèques présentes sur le territoire actuel de la Ville.

Ce projet survient à un moment opportun et s'insère idéalement dans le processus en cours. D'une part, la fusion nous oblige dans tous les cas à repenser globalement nos bibliothèques dont tant l'organisation, les publics, la gouvernance que les systèmes informatiques de gestion divergent. D'autre part, la convention de fusion prévoit, durant une législature au moins, la reprise des engagements des anciennes communes. Le passage du Bibliobus à Valangin est notamment concerné. Il apparaît ainsi que le moment est idéal pour réfléchir sereinement à une nouvelle organisation de notre réseau communal bibliothécaire, en prenant notamment en compte les bibliothèques actuelles de Peseux et Corcelles-Cormondèche et en affirmant notre volonté de maintenir des prestations de proximité à la population.

Au niveau opérationnel, il est proposé d'assurer l'accès aux prestations des bibliothèques aux mêmes conditions sur tout le territoire communal en rendant la bibliothèque jeunesse Pestalozzi gratuite et de garantir un accès à toutes les institutions bibliothécaires avec une carte unique. La poursuite des réflexions entreprises dans le cadre du GTS Bibliothèques a été confiée à un groupe de travail ad hoc afin de parvenir à une proposition fondée sur les considérants qui précèdent.

Enfin, nous invitons les nouvelles Autorités à poursuivre le projet d'assainissement et de réaffectation du Collège latin qui, à l'avenir, jouera un rôle majeur en termes de politique culturelle, de politique d'animation, de politique d'intégration ainsi qu'en termes de promotion et de rayonnement de notre nouvelle commune.

¹ Rapport n° 20-007, du 4 mars 2020

2.5.4. Une politique de cohésion sociale effective

L'ouverture de la population neuchâteloise au monde et l'affirmation de la citoyenneté participent à Neuchâtel d'une longue tradition. Celles-ci s'expriment dans de nombreux domaines, tels que l'art et la culture, la philosophie, les relations internationales, la formation et l'économie, mais aussi par une politique active et volontaire en matière de cohésion sociale et d'intégration.

Neuchâtel fut le premier canton suisse à se doter d'un cadre légal favorisant l'intégration et la cohésion multiculturelle, en faisant écho à sa tradition d'ouverture au monde et à l'accueil de personnes en provenance d'autres horizons. La Constitution et la législation cantonales donnent un mandat aux autorités cantonales et communales de « favoriser l'intégration des personnes étrangères ou issues de la migration conformément à la présente loi² » avec pour but « l'application de solutions pour l'intégration interculturelle, la pleine participation des personnes issues de la migration à la société et, de façon plus générale, tend à promouvoir les droits et devoirs ainsi que la non-discrimination pour tout un chacun ³».

C'est dans ce cadre que doit se poursuivre et se développer la politique d'intégration interculturelle, fondée sur le respect des droits humains fondamentaux et des principes de laïcité, mise en œuvre par la Ville de Neuchâtel depuis plusieurs décennies. Ses buts peuvent se résumer ainsi :

- favoriser la cohésion sociale, l'égalité dignité et le bien-être de toute personne vivant dans la commune, en créant les conditions nécessaires, de par ses choix politiques, à l'entretien de relations harmonieuses fondées sur la compréhension mutuelle ;
- promouvoir l'intégration interculturelle de chaque membre du corps social, encourager sa participation à la vie de la collectivité et lutter contre toute forme de discrimination touchant à l'origine, à l'ethnie, au genre, à l'âge ou aux convictions religieuses, philosophiques et politiques, dans les limites fixées par la Constitution et la loi.

La nouvelle commune veillera à assurer l'intégration sociale et

² Article 3, Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, du 26 août 1996

³ Article 1, Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, du 26 août 1996

interculturelle des personnes de tout âge, en favorisant la mixité socioculturelle notamment dans les espaces publics (parcs, jardins, rives, préaux d'écoles). Pour ce faire, il lui appartiendra notamment de multiplier les espaces de dialogue et de rencontre, nécessaires à une meilleure compréhension mutuelle. Il conviendra d'assurer aux nouveaux arrivants une orientation et une information adéquates lors des étapes qui jalonnent leur installation durable ou temporaire sur le territoire de la commune. Au niveau linguistique, la nouvelle commune pourra prévoir la traduction en diverses langues ou l'édition d'une version simplifiée de divers formulaires administratifs afin d'en faciliter la compréhension par les personnes allophones. Mais il s'agira aussi d'encourager le plurilinguisme par l'apprentissage de la langue française et en facilitant l'organisation de cours de langues et de cultures d'origines, en particulier pour les enfants et adolescents, en tant que ponts entre les cultures, ceci en complément à l'enseignement bilingue selon le programme PRIMA dans les écoles.

Enfin, il sera important de maintenir et harmoniser les programmes d'accueil et d'intégration interculturelle des nouveaux arrivants et les événements ponctuant les étapes de la vie civile (majorants, naturalisés, retraités, etc.).

2.5.5. Une vie sociale et une démocratie de proximité

S'il est un élément dont les acteurs de la fusion ont voulu faire un marqueur fort de la nouvelle commune, c'est bien celui dont il va être question ici : le développement d'une citoyenneté, d'une démocratie et d'une vie sociale de proximité gravitant autour des hommes et des femmes habitant la commune, ses localités et ses quartiers.

Il s'agit de faciliter et d'encourager la création de lien social dans les quartiers, en soutenant et valorisant le tissu associatif existant et le bénévolat. A une base d'animation culturelle structurée s'appliquant à tous les quartiers viennent s'ajouter des mesures plus ponctuelles et plus spécifiques dans le but de répondre aux demandes d'auto-organisation des associations de quartiers, de citoyens ou groupe de citoyens, et, bien sûr émanant des assemblées citoyennes. Notre politique d'animation socio-culturelle doit s'articuler autour des infrastructures existantes. Le territoire communal comprend dans ses quartiers un grand nombre d'infrastructures publiques et de zones naturelles qui viennent les structurer et favoriser l'émergence du lien social. A ce titre, on peut citer en particulier les lieux et équipements suivants :

- les écoles et leurs préaux ;
- les structures d'accueil pré- et parascolaire des enfants ;
- les places de jeu ;
- les places de sport ;
- les parcs publics ;
- les rives ;
- la forêt ;
- les piscines ;
- les différents centres.

Ces éléments constituent des espaces de rencontre naturels, largement mis à profit pour les actions et évènements du tissu associatif, de même que pour nos propres campagnes et manifestations.

Enfin, la dimension civile et citoyenne de la vie dans les quartiers doit être soutenue par la mise en place d'assemblées citoyennes appelées à apporter une plus-value par une implication intensifiée de la population. Il s'agit de vivifier la vie démocratique et la participation citoyenne de proximité afin de développer des quartiers qui soient de véritables communautés vivantes. La question de la mise en place des assemblées citoyennes, de leur constitution, de leur fonctionnement et de leur rôle institutionnel sera repris ultérieurement au chapitre 3 ci-dessous.

C'est sur la base de ces considérations que les acteurs de la fusion ont d'emblée considéré, puisqu'ils l'ont intégré dans la convention de fusion, qu'il était essentiel de conserver les commissions institutionnelles « sport-culture-loisir » ainsi que « animation scolaire » existant dans les localités au moment de la fusion (art. 13, al. 2, convention de fusion). Dans le même sens, il a également été prévu que l'ensemble des subventions et soutiens matériels (mise à disposition de locaux par exemple) accordés aux associations et sociétés locales dans les anciennes communes seraient intégralement repris, au moins durant la première législature (art. 19, convention de fusion).

Le rôle de la collectivité en la matière n'est pas de servir des événements

socio-culturels « clés en main ». Il s'agit au contraire de stimuler et de faire vivre l'engagement citoyen et le bénévolat en facilitant la tâche des organisateurs d'évènements par un accès facilité et de proximité à l'administration communale, par la mise à disposition de matériels (tables, bancs, sonorisation, scène, poubelles, etc.) ou encore par la mise à disposition de compétences spécifiques lorsque les actions d'animation visent une catégorie particulière (la jeunesse, les aînés, etc.). La nouvelle commune devra également veiller à mettre à disposition des espaces dans tous les quartiers pour permettre le déploiement des activités locales, des associations de quartiers et des assemblées citoyennes.

2.5.6. Un pôle d'innovation en matière d'insertion socio-professionnelle

Dans le sillage de l'Etat qui a adopté une nouvelle stratégie d'intégration professionnelle impliquant l'ensemble des secteurs « portes d'entrée » (services de l'emploi, de l'action sociale, des migrations, de la cohésion multiculturelle, pénitentiaire et office de l'assurance-invalidité), nous proposons de doter notre nouvelle commune d'une entité en charge des politiques d'insertion et d'intégration socio-professionnelles regroupant les programmes destinés aux différents publics.

En rassemblant dans une nouvelle entité les compétences à disposition en matière d'intégration et d'insertion socio-professionnelles actuellement réparties sur deux services, la nouvelle commune pourra utiliser avec une efficacité renforcée la grande expertise accumulée.

Cette innovation permettra à la nouvelle commune de se montrer davantage proactive en matière d'intégration en se réappropriant ce thème au-delà des aspects cantonalisés. Elle sera ainsi en mesure de développer des projets novateurs d'insertion notamment pour des publics en difficulté particulière (par exemple les jeunes adultes) quel que soit leur statut.

3. Organisation et fonctionnement de l'administration

3.1. Autorités

3.1.1. Conseil général

La réglementation cantonale régit de manière quasi exhaustive le mode d'élection ainsi que la composition du Conseil général. Ainsi, la commune fusionnée disposera d'un législatif de 41 membres, élus au système proportionnel.

Si la loi cantonale prévoit également un socle minimal d'attributions exclusives du Conseil général ainsi que des règles d'organisation et de fonctionnement impératives, les communes disposent néanmoins de la possibilité de prévoir certaines spécificités.

Le projet de Règlement général proposé pour la nouvelle commune fait usage de la possibilité de prévoir quelques règles spécifiques. Nous mentionnerons ici quelques-unes de ces innovations :

- l'élection de membres suppléants ;
- un large recours aux médias électroniques pour l'envoi de communications, de convocations et de documents ;
- la possibilité pour les membres du personnel communal d'être élus au Conseil général, sous réserve d'une liste de fonctions frappées d'une incompatibilité absolue ;
- le positionnement des propositions émanant des assemblées citoyennes en bonne position dans l'ordre du jour du Conseil général, immédiatement après les élections et rapports du Conseil communal, dans le but de donner un signal fort de l'importance accordée à cette innovation démocratique.

S'agissant du Règlement général, il ne peut à l'évidence y en avoir qu'un au 1^{er} janvier 2021. Une harmonisation immédiate est donc nécessaire. Un projet ambitieux de règlement général a été élaboré dans ce but. Néanmoins, il faut bien voir que le règlement général est un document fondateur, espèce de constitution communale. Il peut donc difficilement être soumis au Conseil général en vue d'une adoption immédiate. Le législatif communal souhaitera certainement s'approprier ce document,

définir les commissions qu'il entend nommer, affiner son fonctionnement, etc. Dès lors, nous proposons l'adoption d'un règlement général temporaire qui devra s'appliquer jusqu'à adoption de son règlement par la nouvelle commune. Nous proposons de prendre comme base de cet arrêté temporaire l'actuel Règlement général de la Ville de Neuchâtel qui est le seul à avoir été rédigé en intégrant un exécutif professionnel et un rythme de fonctionnement du Conseil général plus soutenu que dans les communes partenaires.

3.1.2. Conseil communal

Conformément à la convention de fusion, le Conseil communal est composé de cinq membres, élus par le peuple selon le système de la représentation proportionnelle. Ils exercent leur mandat politique à temps plein et ne sont pas autorisés à avoir une autre activité professionnelle.

Un arrêté ad hoc a été préparé s'agissant du traitement et de la prévoyance professionnelle des membres du Conseil communal. Il est basé sur l'actuel règlement de la Ville de Neuchâtel. Il nous a paru important de maintenir une continuité sur un thème tel que la prévoyance professionnelle qui s'appréhende sur le long terme.

En ce qui concerne l'élection du Conseil communal, le projet de Règlement général intègre à titre principal la solution retenue dans la convention de fusion. Il mentionne toutefois au titre d'alternatives trois variantes possibles de modes d'élection de l'exécutif. Ces variantes sont le fait de propositions interpartis actuellement pendantes devant le Conseil général de la Ville de Neuchâtel. Il est important que le Conseil général se positionne sur ces variantes au moment d'adopter le nouveau Règlement général de la commune fusionnée.

3.2. Présidence

Selon le projet, il appartiendra à la Présidence du Conseil communal d'assurer la conduite administrative et politique de la Chancellerie et d'autres entités de nature transversale : le Service juridique, le Service de la communication ainsi que le nouveau Service de la population et des quartiers.

L'option de faire de la Présidence un dicastère à part entière qui réunirait en son sein d'autres services transversaux encore (finances, RH, etc.) a

été examinée mais abandonnée. D'une part, un tel mode de faire aurait conduit à une personnalisation de la présidence qui est étrangère à nos mœurs politiques et, d'autre part, cela engendrerait un dicastère de fait beaucoup plus « fort » politiquement que les autres. Enfin, dans les systèmes qui prévoient un tel modèle (maire ou syndic), la personne titulaire de ladite charge est d'emblée élue ès qualité.

Nous préconisons donc que la Présidence du Conseil communal de la nouvelle commune soit tournante, ainsi que toutes les communes du canton le pratiquent aujourd'hui.

3.2.1. Chancellerie et assemblées citoyennes

La mission première de la Chancellerie est d'apporter support et accompagnement aux Autorités dans leur travail politique et institutionnel.

Logiquement, il convient de confier à la Chancellerie la gestion des processus institutionnels découlant de la création des assemblées citoyennes. On pense en particulier aux volets touchant :

- à la mise en place des assemblées citoyennes (convocation, lieu de réunion, élection du Bureau, etc.)
- au fonctionnement des assemblées citoyennes (convocation, réunion, défraiement des membres du Bureau, etc.)
- au traitement des propositions émanant des assemblées citoyennes (réception des propositions adressées au Conseil général, transmission au Bureau du Conseil général, accompagnement des travaux du Conseil général, restitution des décisions prises à l'assemblée générale, etc.).

Les frais inhérents à ces activités seront mis à charge du budget de la Chancellerie.

Nous tenons à insister sur l'importance des Assemblées citoyennes dans le processus de fusion. Prévues explicitement par la convention, leur rôle décisif en termes de proximité et de participation citoyenne a été thématiquement réitéré lors des travaux préparatoires. Nous recommandons ainsi d'accorder une attention particulière à leur mise en place et à leur animation, afin qu'elles puissent pleinement remplir leur fonction d'innovation sociale et de relais entre la population et les Autorités

communales.

Au-delà de ces spécificités, nous préconisons une organisation de la Chancellerie en fonction de ses missions :

- direction et secrétariat
- secteur Archives
- secteur Conseil communal
- secteur Conseil général incluant un sous-secteur Assemblées citoyennes
- secteur Relations extérieures
- secteur Droits politiques

3.2.2. Service de la population et des quartiers

Cette nouvelle entité jouera un rôle central dans la nouvelle commune puisqu'elle sera appelée à traiter de tous les objets en lien direct avec la personne. Ainsi, outre les traditionnelles missions de contrôle des habitants (arrivée, départ de la commune, etc.) et d'état-civil (naissance, mariage, divorce, décès, etc.), le nouveau service sera également appelé à traiter de tous les aspects liés à l'accueil des citoyennes et citoyens, s'agissant tant de l'accueil de nouveaux arrivants que de l'accueil – centralisé et décentralisé – des habitant-e-s aux guichets de l'administration communale et du traitement des dossiers de naturalisation.

Comme déjà mentionné, la préoccupation de garantir une organisation mettant le citoyen-utilisateur au centre de la construction communale ainsi que le postulat d'offrir sur l'ensemble du territoire des prestations de proximité, ont conduit à la création d'un service intégrant à la fois la thématique des quartiers en lien avec celle de l'accueil et des contacts avec la population. Cette proposition répond ainsi à l'état d'esprit exprimé dans la convention de fusion qui préconisait la création d'un nouveau service des quartiers.

On traite ici d'un enjeu majeur du projet qui a pour ambition de garantir une administration de proximité, à travers l'ensemble du territoire communal. Véritable porte d'entrée, cette entité administrative aura donc

un rôle primordial en apportant, dans les localités et les quartiers, les prestations de proximité nécessaires ainsi que le soutien administratif à l'ensemble des acteurs locaux.

Avec ses guichets décentralisés et les délégués aux quartiers, ce service jouera un rôle majeur de facilitateur pour permettre la réalisation des différentes initiatives d'animation sociale, de promotion de la vie locale, etc. en étroite collaboration avec le service en charge de la cohésion sociale. La volonté répétée de décloisonnement et de favorisation de réflexions transversales pourront bien sûr conduire le nouveau service à d'autres collaborations avec diverses entités communales dans le but d'apporter les solutions adéquates aux préoccupations locales. Initialement prévu au sein du Service de la protection et de la sécurité, le rattachement des médiateurs pourrait également se faire auprès de cette nouvelle entité en faisant jouer plus largement les synergies tirées de la proximité.

3.2.3. Service juridique

L'organisation et les missions du Service juridique demeurent inchangées. Seul son rattachement administratif est modifié puisqu'il intègre l'état-major du Conseil communal en étant rattaché à la Présidence.

3.2.4. Service de la communication

Dans un contexte de mutations profondes, le rôle du Service de la communication sera particulièrement important, s'agissant tant de la communication interne que de la communication externe.

A l'instar du Service juridique, le Service de la communication fait l'objet d'un rattachement à la Présidence en tant que service transversal venant renforcer l'état-major de l'exécutif.

Les travaux préparatoires à la fusion doivent permettre la mise en place au 1er janvier 2021 d'une nouvelle identité visuelle pour la commune, dont le choix final est confié aux nouvelles autorités. De même, la conception du journal officiel de la commune fusionnée est en cours, avec l'étude d'une nouvelle maquette et d'une évolution des contenus, qui feront vivre les différents quartiers ainsi que les acteurs associatifs, culturels et sportifs et la vie politique locale.

Au niveau de la communication interne, la première étape essentielle

consiste en la création d'une adresse e-mail professionnelle pour l'ensemble des collaborateurs-trices de la nouvelle commune, afin que toutes et tous aient le même accès aux informations de l'administration et puissent recevoir la nouvelle infolettre qui sera envoyée périodiquement. La mise en place d'un intranet performant et moderne, développé en collaboration avec le SIEN, facilitera également le partage de documents et la transmission d'informations. Le site internet sera mis à jour au fur et à mesure que la nouvelle organisation sera mise en place et opérationnelle : le site actuel de la Ville de Neuchâtel constituera le site de référence de la nouvelle commune, ayant d'ores et déjà été conçu dans un but serviciel. Une présence renforcée sur les médias sociaux permettra d'augmenter la visibilité du nouveau territoire et de valoriser le dynamisme de tous ses acteurs.

3.3. Organigramme

Au cours du processus de fusion, les propositions concernant l'organisation de la nouvelle commune ont été nombreuses dans les différents groupes de travail. Ainsi, la conception d'un nouvel organigramme s'est imposée comme une étape clé pour réaliser l'ambition de simplification et d'efficience qui a guidé l'ensemble du projet. De plus, le renvoi des élections à fin octobre en raison de la crise sanitaire Covid-19 a rendu nécessaire l'établissement d'un organigramme détaillé pouvant servir de base au budget 2021 et aux différents processus RH.

L'organigramme présenté en annexe est le résultat des propositions formulées par les GTS et les GTT, ainsi que des arbitrages effectués par le COPIL et les Conseils communaux. Les cinq dicastères correspondent aux grands axes qui structurent le présent document, dont l'ambition et la cohérence ont déjà été décrites dans les précédents chapitres. Nous n'entrerons pas ici dans une explication détaillée du fonctionnement de la nouvelle commune, et nous nous limiterons à exprimer quelques principes généraux de cette organisation, en accord avec le niveau stratégique du présent document.

La première option retenue, comme déjà exprimé, est de maintenir une Présidence du Conseil communal tournante par année, avec comme responsabilité de conduire la Chancellerie, le Service de la population et des quartiers, le Service juridique ainsi que le Service de la communication. A ce propos, il est important de relever que la rattachement d'un service compétent en matière de contact de proximité dans les quartiers à la Présidence est considéré comme un élément déterminant pour respecter l'esprit du projet de fusion. En tant qu'organe politique à part entière de la commune fusionnée, les assemblées citoyennes sont également rattachées à la Présidence.

L'innovation principale que nous proposons est d'organiser la commune de manière à répondre aux grands défis auxquels notre société fait face. A ce titre, cinq domaines sont identifiés et répartis dans les différents dicastères :

- le développement durable et la mobilité ;
- le développement urbain et l'économie de proximité ;
- le développement technologique et de l'agglomération ;
- la politique familiale et la santé publique ;

- l'intégration professionnelle et la cohésion sociale.

Dans la même optique, une attention toute particulière a été portée à équilibrer le poids des dicastères en termes d'enjeux et de volume d'activité. Cet exercice n'est pas facile et nécessairement subjectif, car les facteurs à considérer sont multiples : budgets d'investissement et de fonctionnement, projets en cours, nombre d'EPT, marge de manœuvre communale... Toutefois, l'organigramme proposé nous semble répondre à cette préoccupation, notamment car il ménage dans chaque dicastère la possibilité pour son-sa futur-e directeur-trice de le marquer de sa patte politique.

La nécessité d'une meilleure coordination et d'une transversalité accrue au sein de l'administration a été soulignée à de multiples reprises dans les GTS et GTT. Dans cette optique, la mise en place d'un état-major dans chaque dicastère, permettant à la fois d'améliorer le suivi des projets impliquant plusieurs services, de faciliter les échanges entre les différentes parties de l'administration et d'apporter un soutien au Conseillers communaux est prévue. Ainsi, chaque dicastère est doté d'un poste de secrétaire général-e. Pour les tâches transversales et stratégiques, la Présidence de son côté pourra compter sur la fonction de chargé de mission qui lui est rattachée. Dans le but de rendre les processus internes plus simples et efficaces, quatre entités réunissant des compétences transversales sont créées :

- la plateforme de planification urbaine, réunissant des compétences en lien notamment avec les services du développement territorial, de la mobilité, du patrimoine paysager et naturel, des infrastructures et de l'énergie, du patrimoine bâti ainsi que de la protection et de la sécurité ;
- la plateforme de l'innovation sociale et de l'intégration professionnelle, réunissant des compétences en lien notamment avec les services de l'action sociale et de l'intégration professionnelle, de la cohésion sociale, des ressources humaines ainsi que de l'économie, de la domiciliation et du tourisme ;
- la conférence administrative composée des secrétariats généraux, de la chancellerie, du chargé de mission du Conseil communal et des services transversaux ;
- les conférences de quartiers en charge de la politique de proximité, réunissant des compétences en lien notamment avec le service de la population et des quartiers, de la cohésion sociale, de l'économie

de la domiciliation et du tourisme, de la protection et de la sécurité, de la famille et de la formation.

De plus, les contours et le rôle de la plupart des services ont été redéfinis par rapport à la situation dans les différentes communes préalablement à la fusion, afin de renforcer leur cohérence et leur positionnement au sein de l'administration. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la volonté portée par la projet de fusion d'oser changer et remettre en question les pratiques en vigueur.

3.4. Localisation

Comme cela a déjà été dit, un des axes majeurs de notre projet est de parvenir à construire une administration de proximité sur l'ensemble du territoire communal. Cette proximité se mesurera, pour beaucoup de nos concitoyen-ne-s, par la future localisation des services communaux.

La fusion et le nouvel organigramme entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2021, il est bien clair que cette répartition spatiale des services ne pourra être d'emblée une réalité. Ce processus prendra du temps et devra être accompagné pour permettre à nos collaborateurs-trices qui devraient changer de lieu de travail de s'organiser.

Nous considérons nécessaire de localiser des services administratifs dans les bâtiments communaux qui peuvent en accueillir sur l'ensemble du territoire.

De plus, l'existence de guichets de proximité offrant un socle de base de prestations à la population doit être une réalité dès le 1^{er} janvier 2021. Chaque guichet devra au moins garantir le maintien des prestations actuellement servies dans les villages en matière notamment de votations/élections, de mobilité (cartes journalière, etc), de contrôle des habitants, de location de salles ainsi qu'en matière d'AVS/AI.

4. Conclusion

Le présent « Livre de la fusion » décrit les ambitions, les propositions et les recommandations politiques et organisationnelles des Conseils communaux actuels aux Autorités de la commune fusionnée.

Son ampleur ainsi que celle des travaux préparatoires que nous avons menés découlent directement de la volonté de co-construire une nouvelle commune, en questionnant les pratiques en vigueur tout en respectant les identités locales. L'établissement du présent document, qui pourra servir de base aux réflexions concernant le programme politique de la commune fusionnée, est le résultat d'une constante recherche d'équilibres. Équilibres entre les visions politiques bien sûr, mais surtout entre les volontés et attentes des quatre communes parties à la fusion.

Nous sommes aujourd'hui fiers de vous remettre un rapport validé par les exécutifs de Corcelles-Cormondèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin. Nous pouvons affirmer que, bien loin des craintes de « fusion par absorption » exprimées en début de processus, les avis et attentes de l'ensemble des acteurs de cette fusion ont été considérés, débattus et dans leur très large majorité validés. Cette formulation d'objectifs communs n'aurait pas été possible sans l'expertise de nos mandataires externes, que nous tenons à remercier.

Même si la promesse du projet de fusion a été dès le départ de co-construire une nouvelle commune avec les quatre entités parties à la fusion, nous ne pouvons imposer nos choix aux futures Autorités, tant législatives qu'exécutives. Une fois élues, elles auront la lourde tâche de définir des priorités pour la nouvelle commune et de traduire nos recommandations en décisions concrètes. Nous nous permettons toutefois de les inviter à s'inspirer de l'important travail qui a abouti à la rédaction du « Livre de la fusion ».

En conclusion, nous tenons à remercier l'ensemble des personnes ayant participé aux travaux préparatoires à la fusion. En particulier, l'engagement des collaborateurs-trices des quatre communes au sein des différents groupes de travail mérite d'être relevé, d'autant plus que celui-ci est venu s'ajouter à leur cahier des charges habituel. Nous sommes très satisfaits de constater que la coopération entre les collaborateurs-trices des différentes communes parties à la fusion a été excellente, ce qui laisse présager le meilleur pour la suite. Au-delà des préoccupations politiques, l'administration aura en effet un rôle clé à jouer pour la mise en place de

solutions concrètes et opérationnelles au sein de la nouvelle commune.

Nous souhaitons plein succès aux Autorités de la commune fusionnée pour la concrétisation de ce projet, dont la préparation nous a enthousiasmé. Le chemin à parcourir reste encore long avant de réaliser l'entier des ambitions mentionnées dans ce « Livre de la fusion », mais nous sommes convaincus que les choix effectués par les nouvelles Autorités permettront d'atteindre les objectifs du projet de fusion: donner envie de vivre à Neuchâtel, être un haut lieu de la créativité et de l'innovation et viser la simplicité et l'efficacité.

Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin,
le 19 octobre 2020

Les membres du Conseil communal de Corcelles-Cormondrèche

Claire Hunkeler

Alain Rapin

Anne Kaufmann

Thomas Perret

Didier Boillat

Patrick Bourquin

François Gretillat

Les membres du Conseil communal de Neuchâtel :

Thomas Facchinetti

Violaine Blétry-de Montmollin

Christine Gaillard

Fabio Bongiovanni

Anne-Françoise Loup

Les membres du Conseil communal de Peseux :

Roger Poirier

Nicole Mühlethaler

Philipp Niedermann

Rolf Schneider

Patricia Sörensen

Les membres du Conseil communal de Valangin :

Mario Vieira

Albert Simonet

Nicolas Margotin

Etienne de Tribolet

Aurélie Widmer

Table des matières

1.	Introduction	2
1.1.	Vision et ambition	2
1.2.	Processus	3
1.3.	Impact de la crise sanitaire de la Covid-19	4
1.4.	Lignes fortes.....	4
2.	Axes politiques et réflexion thématiques	7
2.1.	Développement durable, mobilité et infrastructures	7
2.1.1.	Vision globale et points forts.....	7
2.1.2.	Une stratégie énergétique ambitieuse et exemplaire	8
2.1.3.	La mobilité, au cœur des défis du 21 ^{ème} siècle	10
2.1.4.	Réseaux et taxes : vers une harmonisation progressive	13
2.1.5.	Gestion des déchets d’hier et d’aujourd’hui.....	13
2.1.6.	Patrimoine vert : forêts, domaines, vignes et jardins publics 14	
2.2.	Développement urbain, économie et patrimoine bâti	17
2.2.1.	Vision globale et points forts.....	17
2.2.2.	Aménagement du territoire, urbanisme et qualité de vie	18
2.2.3.	Valorisation et assainissement du patrimoine bâti.....	20
2.2.4.	Domiciliation, économie présentielle et emploi.....	21
2.2.5.	Proximité et courtes distances.....	23
2.2.6.	Tourisme : pour une nuit...ou pour la vie ?.....	23
2.3.	Développement technologique, sécurité, finances et ressources humaines	25

2.3.1.	Vision globale et points forts.....	25
2.3.2.	Une ville forte au cœur d'une région innovante	26
2.3.3.	Développement technologique : en route vers demain	26
2.3.4.	Une sécurité de proximité vécue et ressentie.....	29
2.3.5.	Des finances solides et durables.....	31
2.3.6.	Des ressources humaines modernes et innovantes.....	33
2.4.	Famille, formation, santé et sports	35
2.4.1.	Vision globale et points forts.....	35
2.4.2.	Une politique de soutien pour toutes les familles	36
2.4.3.	L'École comme lieu de vie, au-delà des heures de cours ..	38
2.4.4.	Promouvoir des habitudes et un cadre de vie sains.....	40
2.4.5.	Investir dans les infrastructures sportives.....	42
2.5.	Culture, intégration et cohésion sociale	44
2.5.1.	Vision globale et points forts.....	44
2.5.2.	Une culture diversifiée et différenciée, pour toutes et tous.	45
2.5.3.	Une bibliothèque communale du 21 ^{ème} siècle	47
2.5.4.	Une politique de cohésion sociale effective.....	49
2.5.5.	Une vie sociale et une démocratie de proximité.....	50
2.5.6.	Un pôle d'innovation en matière d'insertion socio-professionnelle	52
3.	Organisation et fonctionnement de l'administration	53
3.1.	Autorités	53
3.1.1.	Conseil général.....	53
3.1.2.	Conseil communal	54

3.2.	Présidence	54
3.2.1.	Chancellerie et assemblées citoyennes	55
3.2.2.	Service de la population et des quartiers.....	56
3.2.3.	Service juridique	57
3.2.4.	Service de la communication.....	57
3.3.	Organigramme	59
3.4.	Localisation	61
4.	Conclusion	62